



2014

RAPPORT D'ACTIVITES

Table des matières

POINTS DE REPERES DE L'ANNEE 2014	5
REPONSE AUX DEFIS ET ENJEUX DE L'AGENDA INTERNATIONAL	11
1. Faire face aux défis mondiaux, c'est aussi prendre le temps de la réflexion : « Raisonance », le cahier des maires francophones	12
a) <i>Le risque dans la gouvernance locale</i>	<i>12</i>
b) <i>Les pouvoirs qui structurent les territoires.....</i>	<i>12</i>
2. La lutte contre le changement climatique : un défi qui interpelle les autorités locales	13
a) <i>Les travaux préparatoires à la COP 21.....</i>	<i>14</i>
b) <i>Les maires sénégalais sont en charge du message des élus locaux francophones.....</i>	<i>15</i>
3. Les migrations internationales, un enjeu pour les collectivités locales	19
4. Le maire médiateur au cœur de l'année 2014	21
a) <i>Kinshasa et Brazzaville face à la crise des expulsés</i>	<i>21</i>
b) <i>Favoriser le retour des déplacés.....</i>	<i>21</i>
c) <i>Une Plateforme des Grands Lacs pour la paix et l'entente dans la sous-région.....</i>	<i>22</i>
LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES : RENFORCER L'AUTONOMISATION DES COLLECTIVITES LOCALES	25
1. Susciter l'appui de l'Union européenne	25
a) <i>L'AIMF initie un projet de partenariat stratégique avec la Commission européenne</i>	<i>25</i>
b) <i>Avec le soutien de l'Union européenne, l'AIMF poursuit aussi ses projets de renforcement des capacités des collectivités locales.....</i>	<i>27</i>
c) <i>La volonté de susciter toujours plus de partenariats publics privés.....</i>	<i>28</i>
2. L'autonomisation des collectivités locales passe par la modernisation de la chaîne budgétaire	29
a) <i>Au Bénin, l'adressage de Porto-Novo : un défi pour la ville</i>	<i>29</i>
b) <i>Au Burkina Faso, l'AIMF poursuit son appui à la modernisation des finances locales</i>	<i>30</i>
c) <i>Pointe-Noire s'est dotée d'un plan guide.....</i>	<i>30</i>
d) <i>Développer les ressources de la commune de Libreville à travers la mobilisation des recettes</i>	<i>30</i>
e) <i>N'Djaména s'est engagée avec l'AIMF et l'Union européenne dans un programme de modernisation de sa gestion financière.....</i>	<i>31</i>
f) <i>Au Cameroun, la ville de Douala passe au budget programme.....</i>	<i>31</i>
g) <i>Les directives de la CEMAC sur les finances publiques... une opportunité pour positiver le rôle des managers publics.....</i>	<i>32</i>

3.	L'autonomisation des collectivités, c'est aussi le renforcement des partenariats avec les établissements universitaires et scolaires	34
a)	<i>Susciter des partenariats entre ville et université avec l'appui du ministère français de l'Education nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</i>	34
b)	<i>L'AIMF promeut aussi l'accès à l'emploi, au savoir et aux nouvelles technologies pour les jeune des pays du Sud</i>	34
	L'AIMF ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES CITOYENS	36
1.	L'amélioration de l'offre de services publics adéquats	36
2.	L'évolution positive du développement des partenariats techniques et financiers	37
3.	Des projets emblématiques	39
a)	L'accès aux services essentiels de base pour les populations	39
b)	La culture est une exigence sociale	43
c)	L'équipement public au service de l'autonomisation des collectivités locales	46
4.	Projets de société et indicateurs de résultats	48
a)	Subventions votées en 2014 pour des projets sociaux	48
b)	Projets sociaux en cours d'exécution	49
c)	Evolution des partenariats 2008 – 2014	50
d)	Projets terminés en 2013	51

2014 a été une année de changement institutionnel et d'évolution des actions au service des processus de sortie de crise

L'élection de Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris, en mars 2014, mais aussi celle de Madame Michaëlle Jean au Secrétariat général de l'OIF, en novembre 2014, illustrent l'évolution de la famille francophone. Le Bureau élu en novembre 2014 est lui aussi l'expression de l'arrivée des femmes au gouvernement des territoires. C'est le cas avec les villes de Nantes, Victoria, Libreville, Nouakchott, qui s'ajoutent à Bangangté et Luxembourg.

Cette évolution n'est pas la seule réponse aux défis que pose l'espace francophone. Le développement d'une large réflexion sur la gouvernance du territoire est un autre exemple. La revue : « **Raisonnement** », cahier des maires francophones, en est l'expression. L'objectif principal de cette revue est de permettre aux élus locaux de prendre une pause, un temps de réflexion.

Faire face à ces défis et permettre aux collectivités locales d'y répondre, c'est aussi œuvrer à leur autonomisation financière et rechercher de nouveaux partenaires. Dans ce cadre, 2014 a confirmé cette orientation amorcée depuis 2012 et renforcée en 2013. Cette ouverture est donc le fruit d'un important travail de l'équipe permanente depuis plusieurs années. Cela s'est matérialisé par :

- le partenariat pour 7 ans, signé en janvier 2015, mais négocié en 2014 avec la Commission européenne
- l'appel de la Banque de développement économique de l'Afrique centrale à l'expertise du Secrétariat permanent de l'AIMF
- l'augmentation et la fidélisation des partenaires privés qui soutiennent les actions de l'AIMF
- le soutien de deux Etats africains : le Cameroun, qui s'est engagé à accorder à l'AIMF une subvention annuelle et le Congo, qui lui a apporté un appui financier important dans son programme de sortie de crise à Bangui.

L'autonomisation financière des collectivités locales francophones va de pair avec la mise en œuvre de projets d'adressage. Dans ce cadre, l'AIMF a développé sa solution en Afrique centrale. Ce réseau compte déjà Pointe-Noire, Douala, Bangui, Libreville, Yaoundé et N'Djaména. Elle s'étend à présent à Porto-Novo.

L'accompagnement des maires dans les processus de sortie de crise a été aussi l'un des axes stratégiques de l'AIMF. Elle a initié des cadres de rencontres afin d'offrir aux maires des moments privilégiés de dialogue et d'écoute pour envisager ensemble des actions communes en faveur de la paix. Ils sont accompagnés dans la mise en œuvre de projets d'amélioration des conditions locales de vie.

- Création d'une Plateforme des Autorités locales des pays des Grands Lacs pour la paix et l'entente durable dans la sous-région, réunie les 4 et 5 juillet à Goma et à Gisenyi. D'autres réunions ont suivi. Ces initiatives complètent utilement les efforts de réconciliation souhaitée par la communauté internationale.
- Accompagnement du processus de dialogue entre Kinshasa et Brazzaville suite aux expulsions de ressortissants installés sur les deux rives du Congo.
- Organisation de la Conférence des maires de la République de Centrafrique pour la réconciliation et le retour des personnes déplacées à Bangui, en décembre 2014.

Parallèlement, le Secrétariat permanent a organisé des rencontres préparatoires à la prochaine Conférence sur le climat qui aura lieu à Paris, fin 2015 (COP 21). Cela va de la tenue de séminaires de réflexion à Kaolack, Ouagadougou et Douala, à l'élaboration d'une enquête sous la forme d'un questionnaire et à l'adoption d'une déclaration, en novembre 2014, à l'issue d'une journée climat organisée en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF. Dans ce travail de réflexion et de proposition, le Secrétariat permanent s'est appuyé sur l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et

Urbanisme (APERAU), des professeurs des Universités de Kaolack et de Dakar et du réseau des villes sénégalaises. Ensemble, ils porteront la voix de l'AIMF.

2014 a également été marquée par la reconnaissance de la manière de faire de l'AIMF en matière de projets de société et d'accès aux services essentiels de base. L'action de l'AIMF a été saluée par les Etats et par l'ONU. Et cela a été possible par l'évaluation de l'empreinte de projets dans les territoires, des projets plus importants en taille, plus visibles, associant société civile et administration locale. Ce que la société civile et ses organisations ne peuvent faire seules, les maires, en s'appuyant sur les organisations de sociétés civiles peuvent faire de très belles choses. Dans ce cadre, nous pouvons mentionner l'exemple du projet d'assainissement de Bangangté, salué par le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Ban Ki Moon. Nous pouvons également noter l'intégration d'un quartier informel à Casablanca saluée par les autorités marocaines et l'adduction d'eau dans les communautés qui entourent Vientiane.

Quant à la valorisation du patrimoine urbain, le Bureau du 23 mai 2014, à Paris, a donné son accord pour la réalisation de deux importants projets :

- la construction et la mise en service du Musée de l'Histoire de Limbé (Cameroun), valorisation du patrimoine culturel et de mémoire de la région ;
- la valorisation du patrimoine urbain dans les villes d'Asie (Cambodge, Laos, Vietnam).

Tous ces projets rassemblent l'expertise territoriale, les appuis financiers des villes et au premier rang desquelles se trouve Paris, ceux de l'Union européenne, du Luxembourg, de la France, des agences françaises de bassin, des fondations. C'est de cette diversité qu'est issu le programme présenté.



Conférence des maires de Centrafrique, Bangui, décembre 2014

POINTS DE REPERES DE L'ANNEE 2014

Ces points de repères résument l'action du Secrétariat permanent. Ils sont l'expression d'un partenariat entre l'équipe permanente et la diversité des financements ou de l'expertise locale à laquelle elle fait appel.

VIE INSTITUTIONNELLE

✓ Bureau Paris, 23 mai 2014

- Élection de Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris, Présidente de l'AIMF
- Attribution de subventions pour un montant de 697 196 €

✓ Bureau de l'AIMF à Kinshasa, 5 novembre 2014

- Attribution de subventions pour un montant de 902 700 €

✓ 34^{ème} Assemblée générale à Kinshasa, du 3 au 6 novembre 2014

Trois journées de réflexion liées à l'agenda international et à l'actualité ont structuré cette Assemblée générale :

- « Villes et migrations internationales »
- « Dialogue, Autorités locales, Union européenne et autres bailleurs internationaux »
- « Villes en lutte contre le changement climatique »

REPRÉSENTATION DES MEMBRES AUX SOMMETS ET RENCONTRES INTERNATIONALES

- ✓ Réunion du « Rassemblement mondial de villes et territoires » pour la préparation de la COP 21, à Paris, le 15 décembre 2014
- ✓ Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie, à Dakar, du 29 au 30 novembre 2014.
- ✓ Réunion préparatoire pour amorcer la formation du réseau nord-américain de villes francophones et francophiles à l'occasion du 5^{ème} congrès mondial acadien, qui s'est tenu au Nouveau-Brunswick, août 2014.
- ✓ XIV^{ème} Entretien de la francophonie et inauguration de l'Institut international pour la Francophonie, à Lyon, le 19 juin 2014
- ✓ Séminaire sur les « villes en développement et patrimoine : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone », à Dakar, du 7 au 9 juillet 2014, en partenariat avec la Wallonie Bruxelles et le Ministère de la culture du Sénégal
- ✓ Forum international pour un développement durable organisé par l'Atelier de la Terre, les 5 et 6 juin 2014 à l'Abbaye de Fontevraud (France)
- ✓ Réunion du projet ECIA (European Creative Industry Alliance), à Nantes, 4 avril 2014

PUBLICATIONS EN 2014

- ✓ Parution de 2 numéros de la revue « Raisonance » sur les thèmes :
 - *le risque, mai 2014 ;*
 - *les pouvoirs, octobre 2014.*
- ✓ Publication du bilan du projet MODEAB, Maîtrise d'ouvrage durable dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à Bangangté (Cameroun), novembre 2014
- ✓ Règlement budgétaire et financier de la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun)
- ✓ Production de plan guide de la Ville de Pointe-Noire (Congo), en plus de 500 exemplaires
- ✓ Guide utilisateur du module Marché public du logiciel

- ✓ APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme)
 - participation aux actions de l'AIMF : appui scientifique sur les réflexions et publications sur les expériences menées
 - Prise en charge de stages d'étudiants à Porto-Novo sur la thématique de l'aménagement du territoire et la gestion du patrimoine local
- ✓ Universités de Dakar et de Kaolack au Sénégal
 - appui scientifique sur la place des élus locaux dans la réflexion et les travaux préparatoires à la COP 21
- ✓ Conservatoire national des Arts et Métiers, CNAM
 - Convention de partenariat sur le thème du développement urbain et de la prise en compte du patrimoine ; première formation avec co-certification CNAM/AIMF organisée au Laos

SEMINAIRES COLLOQUES ET RENCONTRES DE REFLEXION ORGANISES PAR L'AIMF

Médiation, paix et accompagnement des maires dans les processus de sortie de crise

- Conférence des maires de la République de Centrafrique pour la réconciliation et le retour des personnes déplacées à Bangui, 15 et 16 décembre 2014
- Manifestation pour la paix et l'entente : organisation d'un concours culturel entre les compagnies artistiques de Rubavu (Rwanda) et de Goma (RDC)
- Réunion de travail de la plateforme des Autorités locales des pays des Grands Lacs à Kinshasa, en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, le 7 novembre 2014 en présence des villes de Bujumbura, Gitega, Ngozi (Burundi), de Kinshasa et des Gouvernorats du Sud et du Nord Kivu (RDC)
- Rencontre entre les organisations de société civile des villes frontalières de Goma (RDC) et Rubavu (Rwanda), 29 et 30 octobre 2014
- Première rencontre de la plateforme des Autorités locales des pays des Grands Lacs à Rubavu (Rwanda) et Goma (RDC), les 2 et 3 juillet 2014. Parmi les participants, l'on peut citer : Bujumbura (Burundi), Kinshasa (RDC), Kigali (Rwanda), Butembo (RDC), Brazzaville (Congo), Gouvernorat du Nord et du Sud Kivu, Rusizi (Rwanda), Uvira (RDC), Béni (RDC), pour la paix et l'entente durable dans la sous-région avec la tenue d'une rencontre des villes de Gisenyi (Rwanda) et Goma (RDC), Province de l'Ouest de Rwanda, Communautés Economique des Pays des Grands Lacs(CEPGL).

Genre et autonomisation des femmes

- Atelier de formation des femmes élues locales, à Ouagadougou, du 26 au 28 juin 2014

Développement durable et actions préparatoires pour la Conférence sur le climat, à Paris, fin 2015 (COP 21).

- « Atténuation des effets et adaptation des villes aux changements climatiques », Lausanne, 15 et 16 septembre 2014, à l'occasion de la 6ème réunion de la Commission permanente Développement urbain durable et environnement
- « Les villes d'Afrique centrale et le changement climatique », Douala (Cameroun), du 23 au 25 juin 2014
- « Rôle et place des élus locaux dans la lutte contre les changements climatiques », Ouahigouya et Ouagadougou (Burkina Faso), 13 et 14 juin 2014
- « Vers des politiques publiques plus durables », Abidjan, du 24 au 28 février 2014, organisé par la Commission permanente « Développement urbain durable et environnement », présidée par la ville de Lausanne

Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement

- ✓ **Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2014 :**
 - Bobo-Dioulasso, du 26 au 30 mai, formation sur l'aménagement des sites touristiques
 - Bobo-Dioulasso, du 19 au 23 mai, formation des Associations nationales d'autorités locales en maîtrise de communication et de plaidoyer

- Bouaké, du 7 au 11 avril, formation sur la communication touristique
- Yamoussoukro, du 3 au 5 février, sur la mobilisation des ressources financières et la modernisation des finances publiques locales
- Koudougou, du 17 au 21 février, sur la formation des cadres des collectivités territoriales ivoiriennes et burkinabé au cadre juridique et institutionnel de la coopération décentralisée
- Grand-Bassam, du 24 au 28 mars , sur la formation des cadres des collectivités territoriales ivoiriennes et burkinabé à l'accès aux financements internationaux
- Agboville (Côte d'Ivoire), du 26 au 30 juin, sur la formation des cadres des collectivités territoriales ivoiriennes et burkinabé aux techniques et outils de planification locale participative

Service essentiel de base

- Au Cameroun, séminaire de capitalisation du projet de « Maîtrise d'ouvrage durable dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à Bangangté (MODEAB) », du 17 au 18 juillet 2014

Valorisation du patrimoine urbain et culturel

- Atelier de formation « patrimoine urbain et développement durable », Vientiane (Laos), du 5 au 13 décembre 2014
- Soutien à la 10^{ème} édition de l'Angkor Photo Festival à Siem Reap, du 29 novembre au 6 décembre 2014, dans le cadre du partenariat avec la ville de Genève : exposition de photographies sur le thème de l'environnement et ateliers culturels pour les enfants défavorisés de Siem Reap
- Atelier Multi-Acteurs et Chantier-Ecole sur la « Gestion des constructions et réhabilitations dans une ville inscrite sur la Liste du patrimoine mondial » à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire, du 6 au 11 octobre 2014, dans le cadre du projet européen AfriCap 2016
- Atelier Multi-Acteurs et Chantier-Ecole sur la « Mise en valeur du patrimoine et système de génération de revenus pour sa conservation », à Nikki (Bénin), du 14 au 19 juillet 2014, dans le cadre du projet européen AfriCap 2016
- Conférence internationale préparatoire au Sommet « Villes en développement : politiques de restauration et de valorisation des paysages urbains historiques en Afrique et dans l'espace francophone. Enjeux d'un réseau francophone du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme », Dakar, du 7 au 9 juillet, en partenariat avec la Wallonie Bruxelles et le ministère de la Culture du Sénégal

ACTIONS DE MODERNISATION DES SERVICES MENÉES EN 2014 (projets en partenariat avec la France, la Fédération de Wallonie Bruxelles, le Canada et l'Union européenne)

Education et formation

- Mise en place d'un laboratoire de langue dans l'école n° 119 Benjamin Jamgotchian d'Erevan (Arménie)
- Mise en place d'une salle multimédia dans le collège classique d'Edéa (Cameroun)
- Mise en place d'un centre de ressources multimédia à Fouban (Cameroun)
- Mise en œuvre du projet « Mission pour l'Emploi », insertion économique et sociale des jeunes sans qualification à Diégo-Suarez (Madagascar)

Mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes francophones

- ✓ **Bénin**
 - Adressage de la ville de Porto-Novo financé conjointement par l'AIMF et la ville de Porto-Novo
- ✓ **Burkina Faso**
 - Appui à la modernisation des services financiers (Banfora, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Tenkodogo, Manga, Dédougou).
 - Echanges d'expertise sud-sud
 - 5 missions d'assistance technique et de suivi aux services financiers par les experts locaux de Bobo-Dioulasso

✓ **Cameroun**

- Renforcement des capacités des Secrétaires généraux de mairies camerounaises par la Commission permanente « Genre et mise en réseau des personnels municipaux » présidée par la ville de Bordeaux, en partenariat avec le Conseil National de la Décentralisation pour l'évaluation du processus de décentralisation
- Appui à la modernisation des finances : renforcement des capacités des ordonnateurs et receveurs municipaux
- Informatisation des services financiers des collectivités territoriales décentralisées (14 communes urbaines)
- Informatisation des services financiers de 50 communes en lien avec le PNDP (Projet nation de développement participatif – mise à disposition du logiciel SIM_ba)
- Adressage et mobilisation des ressources municipales de Douala avec Bangui et Pointe-Noire (cofinancé avec l'Union européenne)
- Appui à la modernisation des services financiers de Douala (mise en place du budget programme, gestion des marchés, élaboration du Règlement budgétaire et financier)
- Echanges d'expertise sud-sud
- Formations des experts de la ville de Douala sur l'expertise informatique et les finances locales
- Lancement du projet d'adressage de la ville de Yaoundé

✓ **Cambodge**

- Adressage patrimonial de Siem Reap
- Valorisation du patrimoine péri-urbain de Siem Reap

✓ **Congo**

- Appui à la modernisation des services financiers de Brazzaville et de Pointe-Noire
- Adressage et mobilisation des ressources municipales de Pointe-Noire, Bangui et Douala (cofinancé avec l'Union européenne)
- Dolisie : informatisation de l'état civil et des services financiers

✓ **Congo (RDC)**

- Appui à la décentralisation, en partenariat avec la Fédération Wallonie-Bruxelles

✓ **Gabon**

- Adressage, mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de Libreville cofinancé par l'UE et l'AIMF

✓ **Madagascar**

- Appui à l'informatisation de l'état civil d'Antananarivo, Antsirabe, Diégo-Suarez et Mahajanga
- Appui à la modernisation des services financiers d'Antananarivo
- Partenariat avec le projet Pôles Intégrés de Croissance (Banque Mondiale) pour Fort Dauphin et Nosy Be

✓ **République Centrafricaine**

- Adressage, mobilisation des ressources municipales à Bangui, Douala et Pointe-Noire (cofinancé avec l'Union européenne)
- Appui aux services communaux

✓ **Tchad :**

- Adressage, mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de N'Djaména cofinancé par la Ville de N'Djaména, l'UE et l'AIMF

✓ **Togo**

- Appui à la modernisation des services financiers et comptables

AUTRES PROJETS COFINANCES PAR L'UNION EUROPEENNE

- ✓ Renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix par le développement (1 100 000 €)
- ✓ AfriCap 2016 : Renforcer la synergie et les capacités opérationnelles des décideurs et des acteurs du patrimoine culturel (625 000 €), chef de fil : Craterre

FONDS D'URGENCE (sur fonds propres)

- Appui aux déplacés de Bangui et de Zongo (RCA)
- Appui aux équipes chargées de la salubrité (RCA)
- Urgence alimentaire (RCA)



Salle multimédia - école de Hué (Vietnam)

PROJETS D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICE FINANCES PAR LE FONDS DE COOPÉRATION (en partenariat avec Paris, Canada, Bordeaux, Luxembourg, Liège, Les Mureaux, la fondation Veolia, le SIAAP, les agences de l'eau : Adour-Garonne, Rhin-Meuse, Seine Normandie)

Actuellement, plus 30 projets d'équipement, dans 24 pays francophones, sont en cours d'exécution. Les tableaux ci-dessous donnent une vision synoptique des nouveaux projets votés et de ceux terminés en 2014.

1. Nouveaux projets votés en 2014

Pays	Villes	Titre du projet	Thème	Budget global
Burkina Faso	Yako	Extension du marché central de la ville	Aménagement urbain / Développement Economique	255 622 €
Cap Vert	Praia	Requalification du quartier Vila-Nova	Aménagement urbain / Assainissement	590 000 €
Cambodge, Laos, Vietnam	Hué, Ho Chi Minh, Hanoi, Phnom Penh, Kampot, Siem Reap, Vientiane	Initiative "Patrimoine urbain et développement durable"	Aménagement urbain / Patrimoine / Formation	187 000 €
Cameroun	Limbé	Construction du Musée de l'histoire de Limbé	Aménagement / Culture / Patrimoine	1 200 000 €
Sénégal	Dakar	Couveuse d'entreprise	Développement économique	249 000 €
Afrique centrale	Villes de la sous région	Etude comparée gestion des déchets	Déchets	406 000 €
Cambodge	Siem Reap	Soutien à l'Angkor Photo festival	Culture	52 000 €
Laos	Vientiane	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Eau potable	112 000 €
RDC	Goma	Construction du marché aux poissons Katoyi	Développement économique / Aménagement urbain	120 000 €

2. Projets terminés en 2014

Pays	Ville	Projet	Thème	Budget global
Burkina Faso	Tenkodogo	Amélioration de la sécurité routière	Equipements publics	119 000 €
Cameroun	Bangangté	Maîtrise d'ouvrage durable des services d'eau et d'assainissement	Services essentiels	1 316 000 €
Laos	Vientiane	Accès à l'eau potable dans les villages de Ban Somphana et Ban Kengmo	Services essentiels	142 000 €
Maroc	Casablanca	Alimentation en eau potable et assainissement de quartier « précaire » de Lahraouiyine nord	Services essentiels	1 500 000 €
Maroc	Rabat	Réaménagement rocade axe principal de la ville	Culture/Patrimoine/Equipement	560 000
Mauritanie	Nouakchott	Création d'un auditorium multimédia	Culture/Patrimoine/Equipement	120 000 €
Niger	Dosso	Assainissement urbain	Services essentiels	456 100 €

REPONSE AUX DEFIS ET ENJEUX DE L'AGENDA INTERNATIONAL

La coopération est un outil fédérateur pour la construction des territoires et le réseau mondial des élus locaux francophones s'emploie à la développer avec toujours plus de nouveaux partenaires.

Elle permet de rassembler les acteurs de ces territoires autour de projets de solidarité internes au territoire et entre les territoires.

Dans le contexte actuel, difficile sur le plan financier, mais aussi en raison des crises qui frappent notre espace géographique, cette action est, plus qu'hier, le fruit, d'une volonté politique locale et du rôle stratégique que les élus lui confèrent. La solidarité pour pacifier les rapports humains. Mais pas n'importe quelle solidarité ! A l'AIMF, la solidarité favorise le mieux vivre ensemble, le respect des différences, le renforcement de l'autonomie locale.

L'action internationale est ainsi un outil, à part entière, au service de la construction des territoires visant à offrir un horizon à l'ensemble des politiques publiques locales. Avec en priorité, la modernisation des services municipaux et la fourniture d'un accès aux services de base en quantité et qualité suffisantes pour les populations. Une préoccupation fondamentale de tout élu local. C'est un droit revendiqué par toute société civile.

Aussi, les services d'eau et d'assainissement constituent l'une des premières compétences transférées aux collectivités locales, qui en assurent la maîtrise d'ouvrage et, souvent, la maîtrise d'œuvre.

Dans la « proximité » du pouvoir local, dans sa capacité d'entendre et de répondre aux besoins exprimés sur le terrain, réside l'originalité de l'intervention du maire : la légitimité de son action est assurée par le pacte démocratique qui le lie aux populations. L'AIMF a fait sienne cette préoccupation et elle investit beaucoup dans ce secteur, avec les agences françaises : l'Agence Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Adour-Garonne, la Fondation Veolia, le SIAAP. Avec les villes, notamment Paris.

L'adduction d'eau, comme l'électricité, est un élément structurant des territoires et un élément de renforcement du lien social.

Parce qu'il porte une vision du développement de son territoire, parce qu'il connaît sa population et ses attentes et que celle-ci l'a élu, le maire est celui qui doit orienter, coordonner les interventions des différents acteurs.

Pour atteindre cet objectif, il est en droit d'attendre une expertise fonctionnelle et une autonomie financière. L'AIMF entend l'apporter à travers différents programmes, notamment ceux qui modernisent la chaîne budgétaire. Mais rien ne peut se faire sans la confiance. L'adhésion des citoyens est la condition sine qua non de la légitimité de l'action extérieure des collectivités territoriales au Nord comme au Sud. Pour mobiliser les acteurs du territoire, et par leur biais, les citoyens, l'action extérieure doit être définie collectivement pour répondre aux besoins ainsi identifiés et pour accompagner les dynamiques territoriales préexistantes. Cette chaîne de responsabilité et d'engagement est valable au Nord comme au Sud et l'AIMF la valorise.

Ainsi, les projets mis en œuvre, dépassent les simples questions financières et techniques. Ils révèlent un véritable enjeu de gouvernance locale : assurer un service amélioré, générateur de paix sociale et de développement économique. Ces projets sont donc, avant tout, soucieux d'associer les populations, soucieux de leurs croyances, de leurs pratiques.

Nous répondons à un droit, nous répondons à une aspiration sociale, mais en veillant à ce que l'offre de service aille de pair avec le dialogue à la base. L'un sans l'autre nous conduit à l'impasse.

1. Faire face aux défis mondiaux, c'est aussi prendre le temps de la réflexion : « Raisonance », le cahier des maires francophones

Réfléchir pour inventer l'avenir. Réfléchir aux mutations de la démocratie représentative dans son rapport à la société, afin d'amener les maires francophones à s'adapter à ce monde en évolution et établir des liens de confiance durables avec leurs administrés. Si l'on ne peut définir un modèle type de gouvernance locale, il faut réfléchir aux actions et manières de faire qui fondent la légitimité d'un maire. C'est dans ce cadre que l'AIMF a initié une revue : « **Raisonance** », cahier de réflexion des maires francophones. Le premier numéro, paru fin 2013, a été consacré au thème de l'**Inspiration**, avec les valeurs, les principes qui guident les maires. En 2014, deux numéros ont été publiés.

a) Le risque dans la gouvernance locale

Comme l'a souligné, Madame Jacqueline Moustache-Belle, Maire de Victoria (Seychelles), dans son éditorial, ce thème analyse les différents enjeux liés aux risques du métier d'un élu local qui est tout à la fois, financier, entrepreneur et employeur. Ce numéro fait l'objet de thématiques dans divers sujets notamment :

- « Il faut prendre le risque du courage » par Yves Dauge, ancien Maire de Chinon (France)
- « Apprivoiser le risque » par François de Montfort, Consultant
- « Le maire face au risque médiatique » par Seidik Abba, Journaliste
- « Le risque ? un passage vers des lendemains meilleurs » par Jean-Claude Kouassi, ancien Président du Conseil général de Bouaké et ancien Ministre de la Côte d'Ivoire
- « De l'inspiration à l'action », rubrique qui s'est intéressée aux projets mis en œuvre
- « Promouvoir le frottement assumé » par Marc Dumont, Urbaniste
- « Prévenir et atténuer les risques climatiques », un dossier sur la ville de Saint-Louis (Sénégal)

b) Les pouvoirs qui structurent les territoires

Il s'agit pour le maire, de mettre ces pouvoirs en cohérence et en synergie. Dans son éditorial, la Présidente de l'AIMF, Madame Anne Hidalgo, rappelait la belle citation de Hannah Arendt : « Le pouvoir existe quand les hommes agissent ensemble et disparaît quand ils se dispersent ». En effet, comme le mentionne, le philosophe Pierre d'Elbée, dans ce numéro, il faut comprendre le pouvoir afin d'être en capacité de prévenir la violence. C'est d'ailleurs, à ce titre qu'une page spéciale a été consacrée aux rôles des pouvoirs religieux dans la résolution du conflit centrafricain. Monseigneur, Dieudonné NZAPALAINGA, Archevêque de Bangui, et l'Iman Omar Kobine LAYAMA, Président de la Conférence islamique de RCA, donnent des solutions.

2. La lutte contre le changement climatique : un défi qui interpelle les autorités locales

Les villes étant les plus exposées aux conséquences du changement climatique, l'AIMF a initié plusieurs actions pour appuyer les autorités locales francophones dans leur lutte contre ce fléau. Cela va de la tenue de séminaires de réflexion entamés à Kaolack, en octobre 2013, poursuivis à Ouagadougou et Douala, en juin 2014, à l'élaboration d'une enquête sous la forme d'un questionnaire et à l'adoption d'une déclaration des maires francophones pour lutter contre le changement climatique, à Kinshasa, en novembre 2014, à l'issue d'une journée climat organisée en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF.

Mais la démarche a ceci d'original que le message du réseau sera porté par les villes du Sénégal, pays qui préside pendant deux ans, 2015-2017, les destinées de la Francophonie. Ce choix a aussi été privilégié car les villes sénégalaises affirment aujourd'hui qu'elles entendent s'engager dans une politique voulue par l'État.

Pour la première fois, nous privilégions la compréhension que les villes en voie de développement ont besoin d'un « Plan climat ».

Dans sa déclaration finale, la Conférence Rio +20 a doté les villes d'une légitimité incontestable dans l'agenda international du développement durable. Elle a promu la planification à long terme, elle a encouragé les acteurs locaux à mieux maîtriser la croissance urbaine.

La ville, par son accumulation de populations, de savoirs, d'intelligences, par les économies d'échelles qu'elle favorise, est l'espace où nous pouvons le mieux lutter contre les désordres environnementaux. Encore faut-il avoir une bonne idée des aspirations locales tout en veillant à nos devoirs vis-à-vis de l'intérêt de la planète. Quel modèle économique pour les villes en développement ? C'est-à-dire quels outils de planification ? Quelle gouvernance ? La méthode à privilégier revient à intégrer dans une même réflexion les ressources économiques du territoire et son organisation.

Avec une telle manière de faire, il n'est pas possible d'adapter une réponse identique au Nord comme au Sud. Au Nord, les villes ne s'accroissent plus. Au Sud, la croissance a pris une dimension inconnue dans l'histoire de l'humanité. L'inclusion sociale est le volet le plus important de la réponse à apporter. L'assainissement, par exemple, secteur pourvoyeur de main d'œuvre, doit être adapté à ce contexte.

L'AIMF entend affirmer un engagement dans le respect des attentes de la communauté internationale mais en restant au service de la population locale, notamment celle en attente d'emploi. Elle entend affirmer l'importance et la spécificité des situations, l'importance et la particularité des politiques sociales, l'importance et la nécessité de mettre en valeur les savoir-faire locaux, l'importance et la portée des échanges culturels.

Le développement durable et l'engagement de la ville à travers un plan climat a incontestablement une dimension économique et environnementale. Mais, il a aussi une dimension sociale et culturelle. A l'AIMF, nous le rappelons car ces deux volets qui favorisent l'appropriation, le volet social et le volet culturel ne sont pas passés sous silence.

Comment une communauté de quartier peut prendre en charge l'assainissement de son petit territoire ? Avec ses coutumes ? Avec ses traditions architecturales ? C'est là tout le travail de la commission permanente sur le développement durable, animée par Lausanne.

La place de la concertation est des plus importantes. C'est dans la concertation, associée à la conscientisation que se trouve le chemin. Avec les écoles, les universités, la société civile.

Dans ce travail de réflexion et de proposition, le Secrétariat permanent s'est appuyé sur l'Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme (APERAU) et des professeurs des Universités de Kaolack et de Dakar.

a) Les travaux préparatoires à la COP 21

Ces actions avaient pour but d'amorcer la mobilisation concrète des villes francophones, notamment celles du Sud, sur les questions environnementales et permettre à l'AIMF de porter un plaidoyer lors de cette Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. A cet égard, pour mieux maîtriser le savoir-faire et l'action en la matière, un questionnaire a été envoyé aux membres, début mars 2014. Plus 30 villes ont fait part de leurs expériences. L'exploitation de ces réponses a permis d'inclure les attentes dans la Déclaration des maires à l'issue du colloque de Kinshasa, lors de l'Assemblée générale, en novembre 2014.

La commission permanente « Développement urbain durable et environnement », présidée par la ville de Lausanne, avait organisé un atelier de travail à Abidjan, du 24 au 28 février 2014, sur le thème « vers des politiques municipales durables ». Cette rencontre avait réuni plus de 20 personnes (élus, techniciens municipaux et experts environnementalistes). Elle a permis d'enrichir le capital de pratiques et d'expériences en matière de production de repères, d'outils et de méthodes pour la prise en compte des piliers du développement durable dans les politiques publiques locales.

Mentionnons que le Secrétaire permanent de l'AIMF a pris part au Forum International pour un développement durable qui s'est tenu, les 5 et 6 juin 2014 à l'Abbaye de Fontevraud (France) et organisé par les Ateliers de la Terre, qui réunit annuellement les décideurs engagés pour un développement durable.

Un séminaire sur le thème « les villes d'Afrique centrale et le changement climatique » a été tenu, à Douala (Cameroun), du 23 au 25 juin 2014, avec plus de 60 participants représentant les villes du Cameroun dont, entres autres, Bangangté, Douala, Limbé et Yaoundé, du Gabon (Libreville), du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire), de la Centrafrique (Bangui), de la RDC (Kinshasa), du Tchad (N'Djaména), du Sénégal (Kaolack). Des partenaires au développement (l'AFD et la BAD) ont également pris part à cette rencontre avec des universitaires sénégalais. A l'issue de la rencontre, plusieurs résolutions ont été prises afin de lutter contre les changements climatiques :

- mise sur pied d'un système de veille, non seulement pour assurer l'interdiction de l'occupation des zones à risques, mais également pour favoriser et encourager le reboisement des zones sensibles, avec des espaces adaptés aux conditions locales ;
- nécessité de valoriser les bas-fonds avec la création de jardins ou d'activités maraîchères, d'intervenir sur les facteurs aggravants tels que les feux de brousse, la limitation des abattages, l'introduction des taxes environnementales, l'élaboration de stratégies d'adaptation communautaires avec la participation des associations et des populations ;
- organisation de campagnes de sensibilisation dans les écoles, les collèges et les institutions universitaires ;
- plaidoyers des maires de l'Afrique centrale auprès de leur gouvernement afin d'augmenter les lignes budgétaires allouées aux questions environnementales et de changement climatique. Cela permettra, entre autre, de mieux former les élus et leurs collaborateurs au montage et au suivi de projets, à une collaboration plus efficace avec les instituts spécialisés pour la collecte et l'analyse des données, indispensables à une bonne maîtrise du sujet et des solutions à apporter.

b) Les maires sénégalais sont en charge du message des élus locaux francophones

Deux thèmes avaient structuré la journée climat, organisée le 5 novembre 2014, en marge de l'Assemblée générale de Kinshasa. Le premier atelier a été axé sur le thème : « Rôle des villes dans la lutte contre les changements climatiques : quelles démarches environnementales ? Quels changements et engagements élémentaires ? ». Le deuxième atelier réfléchissait sur la question : « Comment mobiliser les acteurs des collectivités territoriales et notamment la coopération décentralisée autour des projets Climat à mettre en œuvre ? ».

Cette journée a été ouverte par la Présidente de l'AIMF, Madame Anne Hidalgo, Maire de Paris et Envoyée spéciale du C40, Cities Climate Leadership Group (le Groupe de villes leaders pour la Conférence Mondiale sur le Climat) prévue fin 2015, à Paris. Dans son allocution inaugurale, la Présidente avait fixé les grandes orientations des travaux du colloque en rappelant les enjeux fondamentaux de la question du changement climatique. Faisant suite à l'allocution de Madame Anne Hidalgo, Madame Mariama Sarr, Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille du Sénégal et Maire de Kaolack, Présidente de séance, avait introduit la thématique centrale de la journée sur les enjeux du changement climatique. A l'issue de la rencontre, les élus ont formulé des recommandations et adopté, par la même occasion, la déclaration de Kinshasa des Autorités locales francophones pour la lutte contre le changement climatique. Cette déclaration a été transmise aux chefs d'Etat et de gouvernement francophones qui se sont réunis à Dakar, lors du XV^{ème} Sommet de l'OIF.

✓ *Recommandations issues de la journée climat du 05 novembre 2014 sur « villes en lutte contre le changement climatique »*

• **PREAMBULE**

Le dérèglement climatique ne connaît pas de frontière. Il affecte les populations, dont plus de 600 millions des zones côtières de faible altitude, plus particulièrement en milieu urbain. Il crée un accroissement du risque de mortalité, le déplacement d'environ 22 millions de personnes en raison des désastres naturels et pose des problèmes de justice sociale, d'équité, de droits de l'Homme et de réalisation des OMD.

• **Recommandations adressées aux Etats**

Les Gouvernements africains se sont engagés à apporter leur total soutien à l'Objectif de Développement Durable n° 13 relatif à l'action urgente à entreprendre pour combattre le changement climatique et ses impacts ainsi que l'ODD n° 11 pour des villes et des établissements humains inclusifs, plus sûrs, résilients et durables. Dans ce contexte, les autorités locales francophones prient les chefs d'Etats :

- 1- d'impliquer les maires dans l'élaboration de textes législatifs et réglementaires tant au niveau national que sous régional dans les négociations et les politiques relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- 2- de porter un plaidoyer en vue des sommets de Lima 2014 et Paris 2015 ;
- 3- de définir des objectifs pour la période 2020-2025 et d'établir de nouvelles collaborations pour de rapides résultats, notamment dans le cadre de la stratégie de réduction des gaz à effet de serre élaborée par l'Union Européenne pour l'horizon 2040 ;
- 4- de mettre en œuvre des politiques de planification urbaine, énergétiques, de gestion des déchets, de protection des forêts, de prévention et d'anticipation sur les risques, dans un souci de durabilité des villes et une orientation vers une gestion endogène et adaptée des territoires ;
- 5- de renforcer les politiques et processus de décentralisation par un transfert effectif des ressources nécessaires ;

- 6- de favoriser l'augmentation des financements destinés à soutenir l'action climatique locale, l'amélioration de l'accès des gouvernements locaux et des territoires aux fonds globaux (MDP, fonds vert, FEM) et la promotion des types de financements innovants.

- **Recommandations adressées aux villes**

1. La ville, placée au cœur de la lutte contre les changements climatiques, doit adopter une approche systémique incluant transport, énergie, eau et assainissement, bâtiment ; cette approche de la gestion des villes étant centrée autour de six composantes, à savoir sa structuration, son contenu humain, son fonctionnement, son identité, son mode de gouvernance et sa croissance.
2. Au regard de la complexité des enjeux environnementaux, des vulnérabilités et risques spécifiques aux villes, l'accent doit être mis sur l'élaboration d'une démarche environnementale, en faveur du climat et du développement socio-économique urbain. Celle-ci devra être articulée autour de la maîtrise de l'information territoriale locale et l'implantation de structures dédiées, capables d'orienter leurs besoins prioritaires (positionnement des objets, recensement des données et du patrimoine, plans d'occupation des sols, outils de planification, outils d'aide à la décision). En effet, l'administration, la gestion des citoyens et des activités requièrent de connaître parfaitement plusieurs variables dont l'espace ou le territoire, son environnement et les questions de natures diverses liées à son développement, dans une perspective intégrée et participative ; celle-ci devant être sous-tendue par la sensibilisation des élus, la formation et le renforcement de capacités des personnels, une communication efficace faite d'information, de responsabilisation et de conscientisation des populations.
3. Les villes doivent élaborer des plans d'actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et veiller à l'utilisation d'instruments d'adaptation au développement, en modifiant leur manière de circuler, de bâtir, de produire de l'énergie et d'en consommer. Ces actions doivent s'appuyer sur les valeurs et principes traditionnels des communautés. Elles portent sur le développement de transports propres et l'organisation du secteur, de l'efficacité énergétique et de ses solutions innovantes, du reboisement et de l'aménagement d'espaces verts, la promotion des énergies renouvelables et du transfert de technologies, la connaissance et la maîtrise des données à l'échelle locale, les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et d'expertises, le renforcement de l'intégration des ressources économiques dans les politiques d'assainissement et de gestion des déchets (collecte et valorisation), etc.
4. Les villes doivent mobiliser dans leurs budgets, des financements nécessaires à la mise en œuvre d'actions locales d'atténuation et de mesures adaptatives afin d'améliorer leurs capacités de réponse au changement climatique. Dans ce prolongement, elles devront s'engager dans la promotion de modèles de mobilisation de fonds alternatifs et innovants, en bénéficiant de l'expérience acquise dans le cadre de la coopération décentralisée et dans des contextes de décentralisation plus avancée. Dans cette perspective, la nécessaire et urgente formation ainsi que la professionnalisation de l'administration locale devront être portées au cœur des politiques et plans de développement des collectivités territoriales. Il en est de même de la création d'une forme de solidarité à travers l'intercommunalité afin d'optimiser les moyens d'actions et accroître ainsi la richesse des villes.

- **Recommandations adressées à l'AIMF**

1. Autour de la question centrale du changement climatique, incluant l'aménagement et le développement urbain durable, la coopération décentralisée, celle des institutions nationales et internationales, la démocratie participative et la gouvernance locale, l'AIMF devra accompagner la création d'une Alliance verte des villes francophones.
2. Dans ce cadre précis, l'AIMF devra susciter la mise en place d'un groupe de leaders composé de spécialistes du climat, de leaders politiques reconnus qui pourraient accompagner des manifestations, réflexions scientifiques pour une alliance africaine des villes durables.
3. Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des recommandations.

✓ **DECLARATION DE KINSHASA DES AUTORITES LOCALES FRANCOPHONES SUR LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Nous, autorités locales francophones, réunies le 5 novembre 2014 à Kinshasa (RD Congo) à l'occasion de la 34^{ème} Assemblée Générale des maires Francophones :

Conscientes que le dérèglement climatique est l'une des questions cruciales de notre temps et qu'il représente une menace pour l'humanité et la planète où, plus de la moitié de la population vit en ville depuis 2008.

Considérant que :

- le dérèglement ne connaît pas de frontière, affecte les populations, dont en particulier plus de 600 millions de personnes des zones côtières de faible altitude ; qu'il crée un accroissement du risque de mortalité, le déplacement d'environ 22 millions de personnes en raison des désastres naturels, etc. ; enfin, qu'il pose des problèmes de justice sociale, d'équité, de droits de l'Homme et de réalisation des OMD ;
- la prise en compte de ces enjeux conditionne aujourd'hui les modes de production et d'utilisation des ressources planétaires (eau, sol, littoral, forêt, biodiversité, etc.), et la disposition de l'énergie dans un contexte de demande croissante notamment dans les régions du sud ;
- les processus d'urbanisation, notés au travers de l'explosion démographique de ces dernières décennies et des années à venir (61 % à l'horizon 2025 et, une rapide croissance dans les régions du sud, de l'ordre de 2,3 %), de la forte production et consommation d'énergie par les villes, sont accentués par l'insuffisance des ressources, la demande croissante en équipements et services urbains de base, le renforcement de la concentration de la pauvreté, l'extension de la précarité, la réduction du marché de l'emploi ;
- les villes sont à la fois victimes des émissions de gaz à effet de serre et parties prenantes de la solution à leur réduction, et qu'elles voient leurs difficultés d'aménagement et d'équipement largement amplifiées par les conséquences du changement climatique ;
- le contexte réclame une réponse globale, collective et concertée, impliquant les politiques urbaines, notamment la question de la gouvernance locale, le dialogue des territoires avec les différents acteurs urbains ainsi que l'éducation, la formation, la conscientisation et la participation de l'ensemble des couches sociales ;
- le territoire et sa ville sont des systèmes complexes en relation et, souhaitant que les séries de négociations multilatérales se traduisent, à la fois en actions ambitieuses, rapides et tangibles sur le climat global et, en des améliorations significatives de la durabilité des villes ;
- l'acteur « ville » doit être placé au cœur de la lutte contre les changements climatiques à travers une approche systémique en dépassant les approches sectorielles séparant transport, énergie, eau et assainissement, bâtiment.

Saluant les décisions de gouvernements nationaux par la reconnaissance des gouvernements locaux et territoriaux comme acteurs du régime climatique mondial à la Conférence de Cancun (2010), de Nagoya sur la biodiversité (2010), de Rio + 20 en 2012, des initiatives des Nations-Unies comme la Campagne « Making My Cities Resilient », de la Stratégie Internationale des Nations Unies de Prévention des Catastrophes Naturelles (SIPC), et saluant celles-ci comme progrès obtenus en matière de reconnaissance, de l'engagement et de renforcement de l'autorité locale des gouvernements locaux dans la gouvernance environnementale mondiale.

Rappelant nos stratégies et réflexions dans le cadre des espaces de rencontres initiés par l'AIMF et, prolongées plus récemment, par les séminaires de Genève (Suisse) en avril 2013, de Kaolack (Sénégal) en octobre 2013, en juin 2014, respectivement du 13 au 14 à Ouahigouya (Burkina Faso) et du 23 au 25 à Douala (Cameroun), ainsi que nos différents objectifs adoptés et mis en œuvre à l'échelon local.

En réponse aux processus globaux :

1. Nous nous engageons à :

- coopérer avec les gouvernements nationaux, les organisations supranationales, les organismes intergouvernementaux, le secteur privé, les institutions financières et la société civile pour créer, au niveau mondial, un mouvement climat fort et efficace, pour une transformation rapide vers un développement harmonieux, portant aussi bien sur l'atténuation que sur l'adaptation comme il est stipulé dans la déclaration des maires et des dirigeants territoriaux sur le changement climatique, Feuille de Route Climat des Gouvernements Locaux 2013-2015, texte adopté par acclamation le 28 septembre 2013 à Nantes (France) ;
- participer à l'élaboration des plans d'actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation d'instruments d'adaptation au développement et de modèles de financement alternatif, bénéficiant de l'expérience acquise dans le cadre de la coopération décentralisée, et dans les contextes de décentralisation plus avancée ;
- participer aux négociations multilatérales sur le changement climatique et nous soutenons les organisations d'élus locaux, notamment Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à plaider en faveur d'un régime climatique mondial efficace à Paris, en 2015.

2. Nous incitons ces mêmes gouvernements à la mobilisation pour adapter les investissements, améliorer les financements afin d'aider les territoires urbanisés à lutter contre le changement climatique et à s'adapter contre ses conséquences.

Concernant notre stratégie climatique globale renouvelée :

1. Nous invitons :

- les Chefs d'Etat francophones, qui seront à Dakar en novembre 2014 pour le XVe Sommet de l'OIF, à préparer les sommets de Lima 2014 et Paris 2015, en particulier dans le cadre des conférences multilatérales sur le climat, afin de rapporter nos actions, d'établir des propositions concrètes pour la période 2015-2020, de définir des objectifs pour la période 2020-2025 et de débattre des nouvelles collaborations pour de rapides résultats ;
- les Gouvernements africains et la Communauté internationale à apporter leur total soutien à l'Objectif de Développement Durable n°13 relatif à l'action urgente à entreprendre pour combattre le changement climatique et ses impacts ainsi que l'ODD n° 11 pour des villes et des établissements humains inclusifs, plus sûrs, résilients et durables.

2. Nous lançons un appel à la communauté scientifique, aux acteurs de la société civile, au secteur privé et à celui des entreprises, aux communautés économiques régionales et aux partenaires du développement pour qu'ils appuient davantage les initiatives des collectivités locales relatives au changement climatique.

Concernant notre vision sur la durabilité des villes et le financement nécessaire à une action climatique locale renforcée :

- 1. Nous incitons**, pour un renforcement de ces engagements des collectivités locales, les nations, les banques multilatérales de développement, les institutions financières publiques, les fonds privés, les fonds philanthropiques et les mécanismes de financements alternatifs, à augmenter l'allocation de fonds pour soutenir l'action climatique locale ; à améliorer l'accès des gouvernements locaux et des territoires à ces types de financements ; à allouer les fonds à des projets intégrés permettant ainsi une durabilité des actions d'atténuation et d'adaptation.
- 2. Nous appelons** les nations à développer des canaux de financement pour permettre un soutien direct à l'action climatique locale et au développement durable urbain, dans le cadre des mécanismes de financement globaux, tels que le Mécanisme de développement propre, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'Environnement mondial.

3. Nous nous engageons à :

- mobiliser, dans nos budgets locaux, des lignes spécifiques dédiées aux financements de mesures adaptatives et d'actions innovantes, dans le but d'améliorer nos capacités de réponse au changement climatique ;
- relever collectivement, citoyens et institutions présentes sur nos territoires, le défi du dérèglement climatique, à modifier notre manière de circuler, de bâtir, de produire de l'énergie et d'en consommer, en adoptant des modes plus durables et, impactant positivement sur le changement climatique (ODD n°12). Ces actions comprennent notamment sur le plan :
 - du **transport**, notre forte implication à la mise en place d'autorités régulatrices des transports urbains pour des systèmes de déplacement efficaces et durables ; l'amélioration de l'offre et la réalisation d'infrastructures capables de favoriser le transport de masse et des plus démunis ; l'exigence d'un renouvellement du parc automobile de transport public, en vue d'une réduction importante de la pollution et de ses effets en milieu urbain ;
 - de **l'assainissement et du recyclage des déchets** où les collectivités territoriales doivent initier et/ou renforcer les actions de veille au développement et au renforcement de l'intégration des ressources économiques à leur organisation (collecte et valorisation des déchets ménagers, inclusion sociale par les filières de compostage de matières organiques, de métaux et plastiques) ;
 - de la **consommation de l'énergie de base et de l'énergie électrique**, et au regard de la croissance démographique des villes du sud et des compétences nationales en matière d'approvisionnement, conduire une politique de diversification par une mise en œuvre effective des énergies renouvelables, d'entretien de l'existant et faciliter l'accès de la ressource de la population locale.

3. Les migrations internationales, un enjeu pour les collectivités locales

Comme l'affirmait la sociologue et militante du droit à l'immigration, Catherine Wihtol de Wenden, la mondialisation des migrants fait partie de ces globalisations contradictoires, où le développement d'un phénomène à l'échelle mondiale vient contredire le bien fondé d'autres logiques. Les nouvelles configurations qu'elle emprunte sont le reflet d'un ensemble de défis mondiaux, politiques, économiques, démographiques, culturels, environnementaux qui témoignent des inégalités d'un monde pourtant de plus en plus interdépendant.

En 2013, plus de 200 millions de personnes ont migré (organisation internationale pour les migrations, 2013). Elles ont changé de pays, parfois de métier et de mode de vie. Elles ont quitté une campagne, une ville pour rejoindre d'autres lieux, les plus souvent urbains, dont le seul point commun est de concrétiser l'espérance d'une vie meilleure. Être immigré est un état qui conjugue une perte de lien social, de racine, d'habitude, et une espérance qui porte surtout sur une amélioration des conditions matérielles pour celui ou celle qui devient migrant ou pour ses proches, restés au pays.

Avant-gardistes, douze ans après avoir travaillé sur le thème « Émigration et immigration : enjeux économiques et culturels », les maires francophones se sont, une nouvelle fois, saisi de la question des mouvements migratoires, car le sujet a trouvé de nouvelles actualités :

- les populations ont changé. Alors qu'elle était essentiellement masculine, la migration concerne aujourd'hui de plus en plus de femmes, souvent jeunes et porteuses d'une aspiration à un meilleur avenir ; il ne s'agit plus seulement de personnes pauvres et peu formées, mais de personnes qualifiées qui entendent développer leurs projets ;
- toutes les régions du monde et tous les pays connaissent aujourd'hui, à diverses échelles, chacune des formes de migration, et dans les sens entrants et sortants ; d'après l'organisation internationale pour les migrations, plus de la moitié des 20 principaux couloirs de migration sont empruntés par des personnes qui migrent du sud vers le sud ;

- les crises internationales ont un effet immédiat sur des mouvements de population qu'il faut pouvoir accompagner durablement (les exemples récents viennent de Syrie, de Centrafrique, de Côte d'Ivoire...). Ces crises trouvent leur origine dans des conflits, des catastrophes, mais les travaux récents du GIEC nous rappellent aussi qu'il faut vite nous prémunir des effets du changement climatique qui pourraient, très vite, constituer un nouveau motif de déplacement des populations ;
- les impacts économiques sont d'une grande complexité. Une main d'œuvre immigrée participe à la production locale de richesses et au dynamisme local ; elle peut peser sur le marché du travail (sur les salaires et sur les offres d'emplois) mais aussi sur l'innovation et le développement de nouveaux échanges ; la diaspora est aussi source de revenus et participe davantage au développement de son pays d'origine ; ces mouvements de fonds concernent aujourd'hui toutes les parties du monde et s'observent également à des échelles intra-régionales ;
- enfin, les villes sont le point principal privilégié d'arrivée des migrants. Les autorités locales sont donc en première ligne pour contribuer à leur bonne insertion économique, culturelle et sociale, avec le souci d'une cohésion sociale entre les habitants (ex. Conseil des Parisiens extracommunautaires). La question du bien-être des immigrés doit ainsi être posée comme une ambition et une condition majeure dans l'harmonie d'un territoire.

Les questions ne manquent donc pas pour les autorités des villes qui doivent simultanément observer les mouvements migratoires de leur région, en percevoir les enjeux en terme d'accueil (logement, écoles, santé), saisir l'opportunité de développement et d'initiative, tout en maîtrisant les risques de désordre et parfois même de conflits. C'est à cet égard que l'AIMF a organisé, le 2 novembre 2015, en marge de l'Assemblée de Kinshasa, un colloque sur « ville et migration internationales ».

Deux ateliers ont éclairé les participants de la réunion, l'un sur le vivre ensemble, l'autre sur la nécessité de surmonter les antagonismes pour faciliter le développement économique. Comment accueillir les populations immigrées ? Comment loger, éduquer, intégrer au tissu économique, social, culturel ? Comment régler les conflits provoqués et comment prévenir ces conflits ? Quelle est la place des villes dans cette démarche de pacification ? (renouvellement du principe de jumelage dans une volonté économique) ?

Dans le premier atelier, il était rapidement apparu évident que malgré les distorsions de contexte, les pratiques convergeaient et permettaient de tirer quelques conclusions :

- il est de la responsabilité des villes de prendre une part active à l'accueil de leurs nouveaux arrivants ; cela passe par la création d'un service dédié, l'écoute et l'accompagnement, surtout l'éducation, en particulier pour les plus jeunes et pour les femmes ;
- l'intégration implique aussi l'anticipation des moyens nécessaires non seulement à l'accueil, mais plus largement à la bonne qualité de vie de tous les habitants ; cette anticipation n'est possible qu'avec une bonne connaissance des flux arrivants et partants et donc la réunion des moyens pour constituer et obtenir ces informations ;
- les municipalités ont encore à prévenir les conflits qui peuvent surgir pour des motifs de voisinage ou d'utilisation de ressources. « Les querelles ne dureraient pas longtemps si les torts n'étaient que d'un côté », a écrit François de la Rochefoucauld (1613-1680) ;
- d'assurer un contexte économique. L'intégration passe aussi par la dimension culturelle. Les expériences de fêtes, de festivals ont montré l'importance de ces initiatives, mais aussi la responsabilité des villes dans leur bonne organisation.

Dans, le second atelier, il a été retenu quelques orientations :

- les ressources des migrants doivent pouvoir mieux servir à l'investissement productif, et finalement, au développement économique des territoires d'origine ; pour cela, il serait nécessaire de mobiliser les communautés expatriées, notamment les associations de migrants ;
- mais il serait utile de faciliter les démarches et les conditions de transfert pour les migrants ;
- il ne suffit pas de favoriser les conditions d'accueil des migrants, il faudrait aussi envisager une réflexion sur les possibilités de retour.

Mais deux principes ont guidé l'ensemble des interventions :

- le premier consacre le rôle de l'éducation et de la culture pour rapprocher les hommes et les femmes, et favoriser une vie ensemble.
- Le second principe est celui du respect dû à tous et de l'épanouissement que les hommes doivent trouver tout au long de leur vie.

4. Le maire médiateur au cœur de l'année 2014

Après son implication dans le suivi de la crise malienne et auparavant dans celle de la Côte d'Ivoire, l'AIMF s'appuie sur son expérience pour mener des actions concrètes en la matière, en initiant des programmes et des cadres de rencontres afin d'offrir aux maires des moments privilégiés de dialogue et d'écoute, pour envisager ensemble des actions communes en faveur de la paix.

L'AIMF s'est très tôt préoccupée de cette importante fonction dans le métier d'un élu local, celui de la médiation. Celui de tiers neutre au sein de la population d'un territoire.

Cette démarche implique confiance réciproque, respect des valeurs communes, notamment en matière d'éthique, volonté de donner du sens à une action qui s'inscrit dans le temps.

Ce dialogue, cette écoute, ces plaidoyers, s'appuient sur des actions donnant un caractère concret aux relations citoyennes. C'est bien pour cela que l'AIMF a amplifié ses projets au service de la jeunesse, des femmes, de la lutte contre le Sida, de la culture, du patrimoine, de l'accès à l'eau, à l'assainissement.

Tout dialogue de sortie de crise doit s'appuyer sur un programme opérationnel.

a) Kinshasa et Brazzaville face à la crise des expulsés

Lors de la réunion du Bureau qui s'est tenu à Paris, le 23 mai 2014, les maires francophones avaient adopté une déclaration pour la paix et l'entente des peuples congolais sur proposition des villes de Brazzaville et de Kinshasa, dans le cadre des actions de la Commission « Dialogue interculturel et paix », relative notamment à la question des expulsions de Brazzaville à Kinshasa. A cet égard, la Présidente de l'AIMF a personnellement appuyé cette résolution en adressant des correspondances à leurs excellences Messieurs les Présidents Joseph KABILA KABANGE et Denis SASSOU NGUESSO pour attirer leur attention sur cette initiative.

Enfin, l'AIMF a également soutenu la réunion d'experts du Congo et de la RDC sur la paix et la réconciliation, qui s'est tenue à Brazzaville, le 10 septembre 2014, en marge de la 15^{ème} Assemblée générale de la Commission spéciale de coopération (Cospeco) entre Brazzaville et Kinshasa. A la suite de Monsieur Hugues Ngouélonélé, Maire de Brazzaville, abondant dans le même sens dans son allocution d'ouverture, Monsieur André Kimbuta, Gouverneur de Kinshasa, a rappelé l'entente historique entre les deux peuples qui s'acceptent mutuellement, cohabitent et développent diverses activités commerciales, sanitaires, éducatives, culturelles, sportives, du point de vue de leur position géographique et de leur proximité. A cet égard, note-il, son devoir est de faire qu'en toutes circonstances, les contentieux soient amoindris, pour que les peuples vivent dans la quiétude la plus absolue. Cette rencontre a permis de parfaire les dossiers relatifs aux jumelages des deux capitales « les plus rapprochées du monde », comme aiment rappeler les autorités congolaises.

b) Favoriser le retour des déplacés

La rencontre des maires pour la réconciliation et le retour des personnes déplacées en République centrafricaine, s'est tenue du 15 au 17 décembre 2014, à Bangui et a rassemblé plus de 200 participants. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée en présence, entre autre, de son Excellence Madame la Présidente de la République, Chef d'Etat de transition, Catherine SAMBA-PANZA, du Président du conseil national de transition Alexandre Ferdinand NGUENDET, du Premier Ministre, Mahamat KAMOUN, des membres du gouvernement, des Présidents des institutions républicaines, des membres du corps diplomatique, des représentants des

organisations internationales, du Député-Maire de Brazzaville, Hugues NGOUELONDELE, Vice-Président de l'AIMF, du Maire de Dakar, Khalifa Ababacar SALL, Secrétaire général de l'AIMF, du Secrétaire permanent de l'AIMF, Pierre BAILLET et de la Présidente de la Délégation spéciale de la ville de Bangui, Hyacinthe WODOBODE. Rappelons que cette rencontre a été placée sous le haut patronage de son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Médiateur International de la crise centrafricaine.

Cette rencontre, qui s'est inscrite comme une étape majeure dans le processus de réconciliation nationale, a eu plusieurs impacts très positifs. Elle a permis de faire naître des dynamiques grâce à plusieurs « premières » :

- première fois que les autorités municipales et notamment la Présidente de la Délégation Spéciale de la Ville de Bangui, Yacinthe WODOBODE se rendaient dans le quartier de la mosquée centrale depuis sa prise de fonction. Un dialogue a ainsi pu être engagé, avec l'appui des maires de l'AIMF ;
- première fois que les 16 préfets du pays étaient réunis ;
- première fois qu'autant de responsables locaux centrafricains sont réunis.

Elle a aussi permis d'autres actions parallèles, notamment :

- l'inauguration du marché central de Bangui rebaptisé « Marché de la réconciliation » avec l'appui de l'AIMF. Ce marché accueille de nombreux commerçants musulmans qui avaient fui Bangui et qui commencent à revenir ;
- la remise de matériel scolaire aux enfants : 500 kits scolaires ont été acheminés par l'AIMF avec le soutien du ministère français de l'Education Nationale.

c) Une Plateforme des Grands Lacs pour la paix et l'entente dans la sous-région

Rappelons que la commission permanente de l'AIMF « Villes, Dialogue interculturel et paix » présidée par le Gouverneur de Kinshasa, mène, depuis 2011, un travail sur le rôle des autorités locales dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ce travail a notamment permis de sensibiliser les membres de l'AIMF, ses bailleurs et les partenaires internationaux tels que l'Union européenne et les Nations Unies sur le rôle des autorités locales dans ce domaine et sur la nécessité de soutenir leurs initiatives. Suite à ce travail, les villes de Kinshasa, Kigali, Bujumbura, ainsi que celles de Goma, Bukavu, des Districts de Rubavu et Rusizi ont construit, depuis 2012, avec l'appui de l'AIMF, un projet visant à renforcer leurs liens, leur capacité de plaidoyer auprès des acteurs internationaux et à œuvrer au service de la paix dans les Pays des Grands Lacs.

Aussi, après la signature de l'Accord-Cadre d'Addis Abeba, en février 2013, de nombreuses initiatives internationales ont été menées pour appuyer le développement des Pays des Grands Lacs. C'est dans ce contexte que l'AIMF a accompagné le souhait de ces villes de mettre sur pied une **Plateforme des Grands Lacs pour la paix et l'entente durable** dans la sous-région. La première rencontre de cette plateforme s'est tenue les 2 et 3 juillet 2014 à Rubavu (Rwanda) et Goma (RDC). Elle a enregistré la participation de Bujumbura (Burundi), Kinshasa (RDC), Kigali (Rwanda), Butembo (RDC), Brazzaville (Congo), du Gouvernorat du Nord et du Sud Kivu, de Rusizi (Rwanda), d'Uvira (RDC), de Béni (RDC), pour la paix et l'entente durable dans la sous-région avec la tenue d'une rencontre des villes de Gisenyi (Rwanda) et Goma (RDC), Province de l'Ouest de Rwanda, les Communautés Economiques des Pays des Grands Lacs. Plus de 50 personnes ont participé aux travaux alors qu'une trentaine seulement étaient attendue ! Mentionnons également la participation de hautes personnalités des trois pays : les Vice-Gouverneurs de Kinshasa et du Sud Kivu, le Gouverneur du Nord Kivu, la Gouverneure de l'Ouest du Rwanda, le Maire de Bujumbura, et les Maires des villes de Bukavu, Goma, et des districts de Rusizi et Rubavu, notamment.

Le Secrétaire permanent de l'AIMF, qui a pris part à cet évènement, s'est réjoui du travail réalisé par le District de Rubavu et la ville de Goma, ainsi que leur engagement pour assurer l'accueil, la logistique et l'organisation pratique des travaux. A l'issue de la rencontre, les Autorités locales des Pays des Grands Lacs ont adopté un plan d'action et une résolution affirmant leur engagement aux côtés des Etats et de leurs représentants, à faire respecter l'intégrité territoriale des pays limitrophes du lac Kivu, en exprimant leur désir d'unifier leurs efforts autour de projets de société très concrets pour promouvoir l'harmonie intercommunautaire.

D'autres actions ont été menées, notamment l'organisation d'un concours culturel entre les compagnies artistiques de Rubavu (Rwanda) et de Goma (RDC), la tenue d'une réunion de travail de la plateforme à Kinshasa, en marge de l'Assemblée générale de l'AIMF, le 7 novembre 2014, en présence des villes de Bujumbura, Gitega, Ngozi (Burundi), de Kinshasa et des Gouvernorats du Sud et du Nord Kivu (RDC) et l'appui à la rencontre entre les organisations de sociétés civiles des villes frontalières de Goma (RDC) et Rubavu (Rwanda), 29 et 30 octobre 2014.



Rencontre des maires du Burundi, du Rwanda, de RDC, du Congo - Plateforme des Grands Lacs, juillet 2014

PLAN D'ACTION 2014 DE LA PLATEFORME DES AUTORITES DES PAYS DES GRANDS LACS

OBJECTIFS	ACTIVITES	LIEU	ECEANCE	CHEF DE FILE	RESULTATS ATTENDUS
OBJECTIF 1 Renforcer le dialogue entre les autorités locales des Pays des Grands Lacs	1.1 Rencontre d'étape de la Plateforme à l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF	Kinshasa	octobre/ novembre 2014	Kinshasa / AIMF	Point d'étape sur les travaux de la Plateforme Rencontre avec les Partenaires internationaux Rencontre avec d'autres Plateformes
	1.2 2ème Rencontre de la Plateforme	Bukavu/Rusizi? Ou Bujumbura?	Décembre 2014/janvier 2015		Point d'actualité et programmation des actions de la période suivante
	1.3 Préparation à la mise en place de cadres de concertation transfrontaliers				
	1.3.1 Echange d'expérience entre les villes frontalières avec la Commission Spéciale de Coopération (COSPECO) entre Brazzaville et Kinshasa	Kinshasa et Brazzaville	octobre/ novembre 2014		Les villes frontalières disposent d'expériences de référence et d'information pour pouvoir mettre en place des cadres d'échanges transfrontaliers
	1.3.2 Echange d'expériences avec des AL européennes ayant mis en place un cadre de coopération transfrontalier		oct-14		
1.4 Prise de contact pour le développement de la coopération décentralisée, notamment sur le thème de la coopération interlacustre: Grands Lacs (Amérique du Nord) ; Lac Léman, etc.		Décembre 2014/janvier 2015		Les AL partageant des Lacs coopèrent avec les AL de la Plateforme	
OBJECTIF 2 Renforcer la prise en compte des autorités locales des pays des Grands Lacs par les acteurs internationaux	2.1 Définition d'une stratégie de plaidoyer				
	2.1.1 Identification des acteurs internationaux ayant un impact réel et/ou potentiel sur les AL membres de la Plateforme		octobre/ novembre 2014		Les acteurs auprès desquels la Plateforme souhaite être entendue sont identifiés
	2.1.2 Identification des moyens d'action pour toucher chacun de ces acteurs		Décembre 2014/janvier 2015		
	2.2 Mission de plaidoyer auprès d'un ou plusieurs acteurs internationaux listé en 2.1		Décembre 2014/janvier 2015		Les acteurs internationaux ciblés sont sensibilisés sur l'existence de la Plateforme et les problématiques des AL
2.3 Préparation d'un plaidoyer en matière de lutte contre les changements climatiques en préparation de la Conférence sur le Climat Paris 2015		avant l'AG ou pendant l'AG AIMF?		Les AL des Grands Lacs définissent préparant un argumentaire de plaidoyer en préparation à la Conférence COP Paris 2015	
OBJECTIF 3 Renforcer la coordination avec les OSC	3.1 Identification des organisations de la société civile, des associations de femmes et de jeunes, possibles interlocutrices de la Plateforme				
	3.2 Echange d'expérience sur les pratiques existantes en matière d'inclusion de la société civile dans le développement local				
OBJECTIF 4 Mettre en œuvre des projets concrets au service des populations	4.1 Mise en œuvre de projets d'appui à la gestion concertée de l'environnement et au développement socio-économique des territoires frontaliers ayant vocation à renforcer l'intégration (filière pêche? commerces transfrontalières?)		Décembre 2014/janvier 2015		Partenaires consultés. Projets maj et démarrés
	4.2 Elaboration de projets qui pourraient être soumis à des partenaires financiers extérieurs à la Plateforme		octobre/ novembre 2014		Les projets sont élaborés
	4.3 Identification des partenaires financiers potentiels extérieurs à la Plateforme				les partenaires potentiels sont identifiés
	4.4 Présentation des projets à des partenaires financiers potentiels		Décembre 2014/janvier 2015		les projets sont soumis à des bailleurs potentiels
OBJECTIF 5 Consolider le fonctionnement de la Plateforme	5.1 Mise en place d'une lettre d'information trimestrielle		Sept. 14 et Dec. 14		Les membres de la Plateforme partagent leur actualité
	5.2 Préparation de la Création d'un centre de ressources: identification et collecte des principaux documents, textes, répertoires, annuaires et banque de données		Décembre 2014/janvier 2015		Les membres disposent d'un annuaire à jour de leurs services
	5.3 Réalisation d'un annuaire des villes membres de la Plateforme				
	5.4 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des fonds, notamment auprès des Etats de la CEPGL		Décembre 2014/janvier 2015		Au moins 1 Etat de la CEPGL apporte un financement

LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES : RENFORCER L'AUTONOMISATION DES COLLECTIVITES LOCALES

2014 est la première année de mise en œuvre du plan d'action adopté le 23 mai 2014, à Paris, pour les cinq années à venir. Ce plan est destiné à apporter une réponse concrète à la Programmation stratégique actée en Assemblée générale, en novembre 2013. Ce plan d'action, évalué à plus de 5 millions € par an, se décline en 4 axes thématiques qui s'illustreront autour du climat et du développement durable, du patrimoine urbain, de l'autonomie financière des villes et leur développement économique.

D'autres axes traverseront également ce plan. Il s'agit, entre autres, de la valorisation du savoir-faire francophone, de l'autonomisation des femmes, de l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi, de la gouvernance participative et durable des territoires et de la promotion de villes francophones innovantes.

Pour mettre en œuvre ce programme, il a été nécessaire de rechercher l'appui de nouveaux partenaires.

1. Susciter l'appui de l'Union européenne

2014 est une année historique. Pour la première fois, les principales organisations mondiales de collectivités, l'AIMF, ses homologues anglophones, européens, CGLU et CGLUA, se sont engagés pour élaborer un accord politique d'Alliance stratégique avec la Commission européenne.

Cet accord stratégique qui sera signé en janvier 2015, est un défi pour chacune des organisations, visant à développer leurs activités. Il représente un enjeu collectif pour toutes et doit, par là, conduire à davantage de synergies entre les cinq organisations, à davantage de moyens de collaboration entre les gouvernements locaux.

a) L'AIMF initie un projet de partenariat stratégique avec la Commission européenne

Dans sa communication « *Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement* », adoptée le 15 mai 2013, la Commission européenne met en avant le potentiel de développement des autorités locales ainsi que les modalités pour le libérer et l'épanouir. L'objectif 2 du programme « Organisations de la société civile et autorités locales » de l'Union européenne vise à renforcer les capacités des autorités locales à faire entendre leur voix et à soutenir les acteurs qui relaient leurs messages.

Période 2015-2020
Première tranche 2015-2017
- Budget total : 2 800 000 €
- U E : 2 035 000 €
- AIMF : 765 000

Pour faire évoluer cette situation de manière structurelle et durable, les autorités locales ont besoin de renforcer leurs capacités de plaidoyer afin de faire prendre en compte leurs problématiques par les décideurs ayant un pouvoir d'influence sur leur environnement et leurs actions. Pour conduire ces actions de plaidoyer, les autorités locales disposent des leviers suivants :

- les associations nationales d'autorités locales qui influencent directement les décideurs politiques nationaux ;
- les plateformes régionales d'autorités locales auprès des organisations d'intégration régionale qui jouent un rôle croissant dans les politiques régionales et nationales ;
- les réseaux mondiaux d'autorités locales tels que l'AIMF, le Commonwealth Local Government Forum, Cités et Gouvernements Locaux Unis au niveau international et ses sections continentales, dont CGLU-Afrique qui sont en mesure d'influencer les organisations internationales et continentales.

Ce projet de partenariat stratégique entre l'AIMF et la Commission européenne s'inscrit dans ce contexte. Il vise à renforcer le plaidoyer national et international des autorités locales sur les thèmes de la ville durable, de la ville pour tous et l'autonomisation juridique et financière des autorités locales. Il permettra également de soutenir les réseaux régionaux d'autorités locales qui se créent dans le cadre des mécanismes d'intégration économiques en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale, dans l'océan Indien et en Asie.

Ce partenariat proposé s'appuie sur la valeur ajoutée de l'AIMF, notamment son réseau, son expertise et sa capacité à appuyer les autorités locales et les réseaux d'autorités locales ainsi que son expérience comme structure de plaidoyer. Il permettra de renforcer à la fois les acteurs qui sont les relais du plaidoyer (associations nationales et régionales d'autorités locales) et les capacités des autorités locales à élaborer des argumentaires documentés et crédibles qui démontrent le bien fondé du plaidoyer.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIVITES

Composantes	Résultat opérationnel	Activités
Composante n°1 Renforcement des capacités des AL à élaborer leurs argumentaires de plaidoyer dans l'ensemble des problématiques relatives à leurs compétences et nécessaires à leur autonomisation	N° 1 Les groupes de travail multi acteurs structurés sur les problématiques auxquelles sont confrontées les autorités locales sont mis en place	1.1 Identifier et mettre en opération les 3 groupes de travail : Groupe de travail sur la décentralisation et l'autonomie des autorités locales, la ville durable, et la ville pour tous 1.2 Établir des diagnostics partagés des problématiques vécues par les autorités locales 1.3 Réaliser des études sur les problématiques identifiées dans les diagnostics 1.4 Identifier et capitaliser les bonnes pratiques pour résoudre les problèmes identifiés dans les diagnostics
	N°2 Des liens structurés entre les groupes de travail et des acteurs extérieurs pouvant appuyer le plaidoyer des AL sont mis en place	2.1 Mettre en place des liens structurés entre les groupes de travail et les parlementaires et les réseaux de parlementaires 2.2 Mettre en place de liens structurés entre les groupes de travail et les universitaires et les experts en urbanisme
	N° 3 La concertation entre les différents acteurs est effective et les autorités locales en tiennent compte dans l'élaboration des messages de plaidoyer	3.1 Engager le dialogue entre les différents acteurs 3.2 Elaborer des argumentaires de plaidoyer 3.3 Mettre en place un système d'information et de communication permettant de faciliter la communication entre membres des groupes de travail et de rendre accessibles ses résultats
Composante n°2 Renforcement des capacités des AL à mettre en place ou à consolider les structures relais de leur plaidoyer aux niveaux national et régional	N° 4 Les plateformes d'autorités locales auprès des organisations d'intégration régionales sont consolidées et structurées	4.1 Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique 4.2 Appuyer la structuration du fonctionnement de l'association 4.3 Développer et implanter une stratégie de communication et de plaidoyer qui inclue les synergies avec les autres plateformes et réseaux d'autorités locales

b) Avec le soutien de l'Union européenne, l'AIMF poursuit aussi ses projets de renforcement des capacités des collectivités locales

De 2007 à 2014, l'AIMF a mis en œuvre 12 projets ayant bénéficié du cofinancement de l'Union européenne pour un montant de plus de 5 millions d'euros. Cela prouve la vitalité de notre partenariat avec cette institution et de son engagement pour les collectivités locales, notamment francophones. En 2014, 6 projets sont en cours de mise œuvre.

- ✓ *Programme de renforcement des capacités opérationnelles des décideurs et des acteurs du patrimoine culturel, dénommé AfriCap 2016, avec un coût total de 625 000 €.*

Le projet AfriCAP 2016 est mis en œuvre avec des partenaires de 4 pays : Craterre (chef de fil), l'Ecole du Patrimoine Africain, les Grands Ateliers et les communes de Nikki au Bénin, Téliélé en Guinée Conakry et Grand Bassam en Côte d'Ivoire. Il permettra de sensibiliser concrètement les décideurs et les populations locales sur les multiples apports possibles du patrimoine au développement territorial. Ces projets seront aussi des supports de formation où décideurs et acteurs du patrimoine culturel en Afrique francophone seront réunis pour approfondir et échanger leurs connaissances sur divers aspects complémentaires de la gestion du patrimoine : politiques culturelles, systèmes de protection, pratiques de conservation, stratégies de valorisation, promotion touristique, activités muséales, etc.

- ✓ *Projet de renforcement des capacités des collectivités locales du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire dans une logique de dialogue et de construction de la paix, par le développement pour un coût total de 1 100 000 €*

Ce projet qui a pris fin en 2014, avait pour objectifs de renforcer :

- les partenariats et le dialogue interculturel entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, afin de consolider la paix et la stabilité régionale ;
- la coopération décentralisée Nord Sud et Sud Sud ;
- le rôle des autorités locales dans le processus de décentralisation et leur reconnaissance comme partenaires des politiques de développement national et régional.

- ✓ *Trois projets de mobilisation des recettes et de modernisation de la gestion financière des villes :*

- mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de Libreville (Gabon) pour un coût total de 800 000 € ;
- mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe-Noire dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud-Sud pour un coût total de 1 500 000 € ;
- mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière de la ville de N'Djaména (700 000 €).

L'objectif principal de ces 3 projets est d'augmenter les capacités d'investissement de ces villes, d'une part à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, d'autre part, par le renforcement de leurs capacités techniques, humaines, en matière de gestion des finances locales. Nous reviendrons plus loin sur ce programme.

c) La volonté de susciter toujours plus de partenariats publics privés

Dans le cadre du processus de développement de la coopération économique souhaité par le Sommet des chefs d'Etat de la Francophonie, l'AIMF a d'une part, demandé à l'ONG « Développement sans frontières » (DSF), de sensibiliser les élus locaux à l'Economie sociale et solidaire, d'autre part, à signer un partenariat avec la Fondation nationale entreprise et performance (FNEP). Son objectif est de rapprocher le public du privé, d'œuvrer pour le partage de bonnes pratiques. Ces compétences associées, relationnelles, stratégiques, sont nécessaires à l'exercice de la gestion de toute entreprise humaine. Comme elles deviennent très vite obsolètes, il importe de conduire une réflexion continue avec ceux qui nous ressemblent et qui se posent les mêmes questions, afin de mieux maîtriser les changements qui s'accélèrent.

DSF a pour mission de renforcer les collaborations avec les villes de Yaoundé, de Douala et de Tunis, pour faciliter la mise en œuvre de projets d'économie sociale et solidaire.

Par ailleurs, et nous en avons parlé, l'AIMF finance à Dakar, un incubateur d'entreprise et à Diego-Suarez, un centre de formation destiné à répondre aux attentes des entreprises locales.



Bangangté (Cameroun), accès à l'eau potable

2. L'autonomisation des collectivités locales passe par la modernisation de la chaîne budgétaire

Dans le cadre de ses actions d'autonomisation financière des collectivités locales francophones, l'AIMF a initié des projets d'adressage et de l'informatisation des finances locales. A cet égard, un réseau des villes d'Afrique centrale engagées dans le processus de renforcement de leur capacité d'autofinancement a été mis en place. Ce réseau compte déjà Pointe-Noire, Douala, Bangui, Libreville et Yaoundé. Ainsi, et pour ne prendre que l'exemple de Douala et de Pointe-Noire, les recettes propres de chacune de ces 2 villes se sont accrues de 20 %, grâce à notre intervention. En Afrique occidentale, le Bénin et le Burkina Faso bénéficient aussi de la solution proposée par notre réseau. Mais au-delà de ces rendements concrets, le but recherché par l'AIMF est aussi, à travers ces actions, de positionner ces villes bénéficiaires comme des acteurs majeurs dans leur territoire pour la transparence budgétaire, la redevabilité et la participation citoyenne des administrés à la gestion de leur territoire.

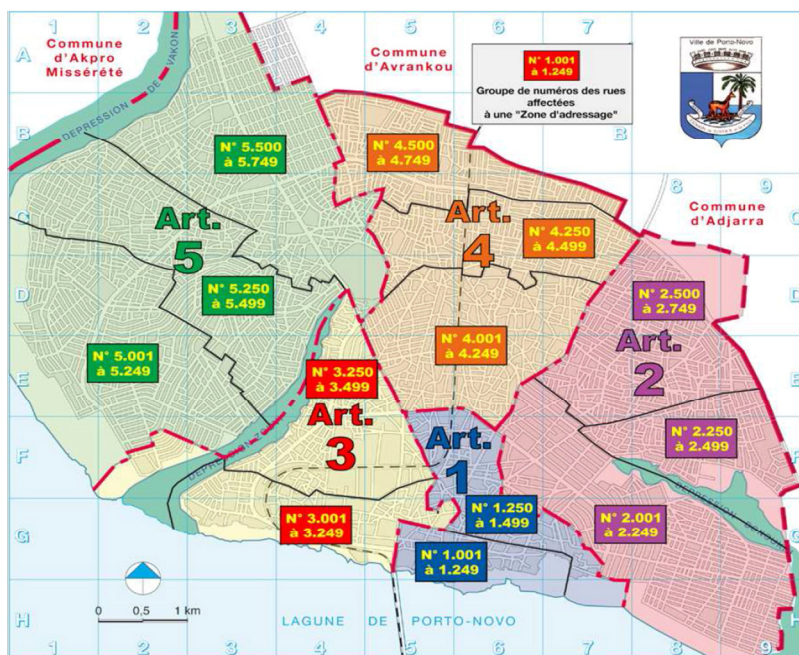
a) Au Bénin, l'adressage de Porto-Novo : un défi pour la ville

Dans le processus de la décentralisation et du transfert des compétences aux collectivités territoriales aux fins d'assurer une fiscalité locale maîtrisée, une opération pilote du registre foncier urbain (RFU) est mise en place par le gouvernement béninois. Mais ce dispositif n'a pas comblé les attentes de la ville. La commune de Porto-Novo a fait l'option de l'adressage de la ville. Rappelons que cette opération d'adressage s'étend sur une superficie de 52 km². Il est prévu l'adressage de plus de 214 rues, la numérotation de plus de 65 000 portes, la pose de 9 000 plaques de rue numérotées, 250 plaques de rues dénommées et de 200 poteaux. La cérémonie de lancement des travaux a eu lieu le 3 mars 2014, en présence du Secrétaire permanent de l'AIMF, des autorités municipales et gouvernementales du pays.

Données clés
Coût total de l'action : 350 000 €
AIMF : 250 000 €
Ville de Porto-Novo : 100 000 €

La première étape du projet consistait à procéder à la définition d'un système d'identification des voies.

A la suite de cette étape, l'équipe d'adressage s'est attelée à la conception de la cartographie et au panneautage.



b) Au Burkina Faso, l'AIMF poursuit son appui à la modernisation des finances locales

Dans le cadre de la poursuite de ses actions de modernisation financière des villes burkinabé, en 2014, l'on peut signaler la fourniture d'équipements informatiques, la formation du personnel concerné, la mise à disposition du logiciel de l'AIMF, la mise en place d'un suivi et d'une assistance technique. Dans une optique de transfert de savoir-faire Sud-Sud, les cadres de la ville de Bobo-Dioulasso, qui utilisent depuis plusieurs années le logiciel, ont effectué, en 2014, 5 missions d'assistance technique et de suivi aux services financiers des autres municipalités.

Après l'installation du logiciel, l'AIMF a procédé à la mise en place d'un suivi et d'une assistance technique pour pérenniser le dispositif.

c) Pointe-Noire s'est dotée d'un plan guide

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de l'AIMF de « mobilisation des recettes et modernisation de la gestion financière des villes de Bangui, Douala et Pointe-Noire », dans le cadre d'un échange d'expériences et d'expertises Sud-Sud. La cérémonie officielle de ces plans s'est déroulée le 22 décembre 2014, à Pointe-Noire, en présence de Charles Ngafouomo, Préfet et Directeur des collectivités locales, Monsieur Roland Bouiti-Viaudo, Député-Maire de la ville de Pointe-Noire, du Secrétaire permanent de l'AIMF, et de bien d'autres autorités administratives. La présentation de la fiche technique du plan guide et du plan cartographique de la ville de Pointe-Noire a été faite par Monsieur Guy-Roger Pambou, Directeur de l'informatique et la gouvernance numérique et Chef de la cellule adressage. Il a souligné que l'adressage est une opération permettant de localiser une habitation par la définition de son adresse, en s'appuyant sur un système de carte et de panneaux mentionnant la numérotation ou la dénomination des voies et des constructions. La réalisation de ce projet a permis d'obtenir les résultats suivants : couverture d'une superficie de 6 113 hectares ; pose de 15 000 plaques de voies dont 6 000 dans les carrefours, à raison de deux plaques par carrefour ; identification de 4 766 voies réparties comme suit : 3 allées, 18 boulevards, 255 avenues, 4 206 rues, 281 impasses. Enfin, il a indiqué qu'un fichier d'adresses et des activités taxables a été créé. En somme, 6 560 plans guides et 10 000 plans cartographiques ont été imprimés. Enfin, le Secrétaire permanent a salué l'aboutissement d'une bonne collaboration triangulaire ayant regroupé l'AIMF, l'Union européenne et la ville de Pointe-Noire, pour la construction d'un espace en harmonie avec son environnement humain, physique et culturel.

d) Développer les ressources de la commune de Libreville à travers la mobilisation des recettes

L'objectif de ce programme est de renforcer la capacité d'investissement de la ville de Libreville, d'une part à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, et d'autre part, par le renforcement de ses capacités techniques, humaines en matière de gestion des finances locales. Madame Rose Christiane Ossouka Raponda, Maire de Libreville, et le Secrétaire permanent de l'AIMF ont procédé, le 3 juin 2014 au lancement, de ce projet en présence de Monsieur Daniel Ona Ondo, Premier Ministre du Gabon et de plusieurs ministres, de Madame Cristina Martins Barreira, Cheffe de Délégation de l'Union européenne au Gabon.

Données clés
Coût total de l'action : 730 000 €
Union européenne : 400 000 €
AIMF : 330 000 €

Cette réunion a permis de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par le projet : élus de la ville, cadres des services des finances, représentants des services fiscaux de l'Etat et des représentants de la société civile. Ce projet permettra notamment la mise en place d'une cellule d'adressage au sein de la ville, la réalisation de plans d'adressage et de panneauage associés à un recensement des activités taxables. Il facilitera le dialogue avec les services fiscaux de l'Etat à travers un observatoire fiscal local. In fine, grâce à une meilleure maîtrise du territoire communal, de son potentiel fiscal et l'informatisation des services financiers, ce projet permettra d'améliorer les ressources d'investissement de la ville afin de financer les services essentiels aux populations.

e) N'Djaména s'est engagée avec l'AIMF et l'Union européenne dans un programme de modernisation de sa gestion financière

Ce projet, qui a une vocation fiscale, vise à améliorer les recettes de la ville de N'Djaména et aussi celles de l'Etat tchadien. D'ailleurs, pour le maire de la capitale tchadienne, ce projet, en plus de générer des recettes pour la commune, est également un outil qui peut servir plusieurs institutions de l'Etat (ministères des Finances, des Eaux, du Tourisme, police, ou sociétés d'électricité et d'eau) dans l'accomplissement de leurs missions.

Données clés	
Coût total de l'action :	700 000 €
Union européenne :	350 000 €
AIMF :	330 000 €
Ville de N'Djaména :	120 000 €

Ce programme devra renforcer la capacité d'investissement de la ville de N'Djaména, d'une part à travers la mise en lien entre l'adressage et le recensement des activités taxables, et d'autre part par le renforcement de ses capacités techniques, humaines, en matière de gestion des finances locales. Les actions de cette opération ont démarré par l'installation de la cellule d'adressage et la mise à jour de la cartographie de base. Les enquêtes et la numérisation des portes ont pris fin en juillet 2014. D'autres actions peuvent, notamment, être mentionnées :

- rédaction de manuels de procédures budgétaires et comptables ;
- renforcement des capacités des élus et des personnels ;
- informatisation des services financiers et comptables.

f) Au Cameroun, la ville de Douala passe au budget programme

L'AIMF met en œuvre ce programme avec la collaboration de Monsieur Roger Picard, Administrateur général honoraire des finances publiques.

La Communauté urbaine de Douala, avec le soutien de l'AIMF et de la Coopération française est passée du budget classique au budget programme. Ce dernier s'articule autour des axes du cadre stratégique de développement de la ville. Elle s'appuie en cela sur un système de gestion adapté, en l'occurrence le logiciel de l'AIMF. La loi au Cameroun l'exigera en 2018 pour toutes les Communes. Conformément à l'article 128 du décret du 15 mai 2013 portant règlement général de la comptabilité publique (RGCP), la Communauté urbaine de Douala (CUD) a en effet souhaité s'arrimer aux mécanismes du budget par programme, par étapes – aux résultats mesurables – avec une action volontariste et significative dès le budget 2014. Les autorités de la ville de Douala ont relevé le défi avec l'adaptation du logiciel au budget programme et le personnel de la municipalité est formé à cet effet aux nouvelles fonctionnalités.

La ville dispose ainsi d'un budget plus lisible, organisé selon l'enjeu des politiques publiques, et non plus seulement selon le cadre réglementaire d'une présentation comptable. Il s'agit, entre autres :

- de dépasser le cadre réglementaire, organisé par nature de dépenses (fonctionnement, investissement) ; de s'inscrire dans une approche par programmes et par actions à l'intérieur des programmes ; d'enrichir les données des fonctions COFOG (classification des fonctions de l'ONU), inhérentes au secteur public ;
- de permettre ainsi au Délégué du Gouvernement, aux membres du conseil communautaire, aux directeurs gestionnaires et in fine aux administrés, de mieux mesurer les moyens alloués aux grandes politiques de la CUD et d'en apprécier ensuite leur état d'avancement ;
- de traduire le cadre stratégique de développement de la ville dans le budget, selon une démarche pluriannuelle ;
- d'organiser les programmes autour des axes stratégiques du cadre de développement ;
- d'instaurer à cet effet une politique budgétaire à moyen terme, au service des politiques économiques, sociales et environnementales de la ville.

Ce programme pour Douala entre dans un dispositif plus vaste souhaité par le CEMAC.

g) Les directives de la CEMAC sur les finances publiques... une opportunité pour positiver le rôle des managers publics

Les innovations majeures des directives de la CEMAC de décembre 2001 constituent un changement culturel profond. Sans bien sûr méconnaître l'aspect juridique et technique, ce changement comporte un volet humain important s'agissant de l'appropriation des concepts de pluri-annualité, de performance, de contrôle interne ou d'audit, et bien évidemment de maîtrise des systèmes d'information.

La réussite de la réforme repose sur les attentes et les besoins des acteurs mêmes de la réforme, c'est-à-dire sur les relations humaines et plus spécifiquement sur la nécessité de rassurer et de valoriser les hommes et les femmes au cœur des processus des finances publiques.

Cette réforme s'applique dans un premier temps aux Etats-membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, mais les collectivités territoriales, notamment les plus importantes sont directement concernées. En effet, les principales dispositions qui concernent ces collectivités doivent s'inspirer des principes et règles fixés par les directives.

Il convient de démystifier la réforme qui, au-delà de la transparence et de la modernisation des finances publiques, contribue à enrichir le rôle des managers publics par les objectifs majeurs qu'elle comporte : la recherche de la performance, la responsabilisation, la transparence dans les comportements.

Cette réforme donne du sens en réconciliant finances publiques et performances, mais aussi en valorisant le manager et ses équipes.

En effet, quoi de plus naturel pour un manager que de définir des stratégies de développement, répondant aux attentes et aux besoins de la population ?

C'est bien le sens de la directive n°1/11-UEAC-190-CM-22 DU 19 décembre 2011 relative aux lois de finances. Le budget de l'Etat et des organismes publics n'est plus simplement le document qui détermine les dépenses et des recettes publiques ; il doit traduire les choix politiques opérés qui déclinent des stratégies nationales et territoriales publiques.

Côté collectivités territoriales, on relève, par exemple, que la Communauté urbaine de Douala s'est dotée en 2010 d'une « Stratégie de Développement de Douala et de son aire métropolitaine horizon 2025 » : le CDS.

Le budget de l'Etat et des organismes publics n'est plus simplement le document qui détermine les dépenses et les recettes publiques ; il doit traduire les choix politiques opérés qui déclinent des stratégies nationales et territoriales publiques.

Pour continuer sur l'exemple de la CU de Douala, le CDS comporte 4 axes :

En premier lieu, « Améliorer les conditions de vie du plus grand nombre pour atténuer les effets de la pauvreté ».

En second lieu, « Améliorer la compétitivité économique dans l'aire métropolitaine pour relancer la dynamique des activités formelles ».

En troisième lieu, « Faire de Douala une ville pilote en matière d'environnement ».

Enfin, « Améliorer la gouvernance ».

Dans ce cadre, le manager ne peut qu'avoir une logique d'atteinte de résultats, et rompre avec la simple culture d'allocation de moyens. C'est toute l'ambition de la directive CEMAC de décembre 2011 et de son article 17 : fixer une présentation budgétaire par programme avec des objectifs et des indicateurs associés.

Le programme regroupe - par axe stratégique (ou par mission) - l'ensemble des actions relevant de la même finalité. Les activités publiques qui le composent, consistent dès lors à transformer les moyens budgétaires en services rendus, induisant une transformation de l'environnement économique et social.

L'exemple de la CU de Douala et du premier axe du CDS « Améliorer les conditions de vie du plus grand nombre », stipule que des actions inscrites au budget programme visent à améliorer les conditions sanitaires afin, notamment, de réduire les cas de maladies parasitaires.

L'objectif principal associé à ce groupe d'activité est d'accroître les points d'accès à l'eau potable. De façon plus précise, il s'agit, par exemple, au titre d'une année d'équiper tel ou tel quartier, tel ou tel secteur de la Communauté urbaine, en bornes fontaines.

Comme il ne peut y avoir d'objectif sans mesure de la performance associée, un des repères d'activité choisi est la pose des bornes fontaines avant telle date et l'indicateur qui permet de faire le lien avec l'intitulé du programme consiste en une mesure du nombre de personnes desservies.

Enfin, pour garantir la soutenabilité budgétaire, la fiche du projet établie, à cette occasion, précise les moyens mis en œuvre : autofinancement, subventions sollicitées...

Outre une présentation par programme, le budget de la CU de Douala a été enrichi d'une présentation par fonction.

Il ne faut pas oublier en effet que les collectivités territoriales, particulièrement les plus importantes, sont, en zone CEMAC comme ailleurs, des acteurs économiques majeurs dont les actions doivent se traduire dans les comptes nationaux via les normes COFOG, approche par grandes fonctions des administrations publiques. La COFOG sert ainsi à comparer entre pays ou entre collectivités territoriales, l'intervention des administrations publiques dans les fonctions économiques et sociales.

Cette nomenclature favorise aussi le suivi des dépenses dans le cadre des dépenses transférées progressivement aux collectivités territoriales par les Etats.

Mais, cette réforme induit surtout une responsabilisation des détenteurs concernés. Cette responsabilisation se décline à l'intérieur de chaque programme aux collaborateurs qui ont en charge chacune des actions du programme.

Le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) constituent un apport positif pour les managers publics. Tout d'abord, ces documents favorisent en effet une approche pluriannuelle des programmes et actions qui par nature (investissements) s'exécutent sur plusieurs années.

Ils permettent ensuite d'allouer à chaque manager l'enveloppe budgétaire nécessaire à la signature des marchés (AE, autorisation d'engagement pour des dépenses qui dans les faits vont s'exécuter sur plusieurs années... sans avoir à découper les marchés de façon annuelle) et aux fonds nécessaires pour régler chaque année les dépenses induites (CP, crédits de paiement avec un échéancier associé aux AE).

Cet assouplissement de la réglementation budgétaire est particulièrement bienvenu, compte tenu des procédures lourdes – mais combien justifiées – des marchés publics.

3. L'autonomisation des collectivités, c'est aussi le renforcement des partenariats avec les établissements universitaires et scolaires

a) Susciter des partenariats entre ville et université avec l'appui du ministère français de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les relations entre la ville et le monde universitaire peuvent s'exprimer dans plusieurs domaines. Les deux acteurs partagent des problématiques et des intérêts communs. Les établissements universitaires sont des acteurs importants pour le développement, la visibilité, l'attractivité et le rayonnement des villes. Dans ce cadre, l'AIMF, développe des partenariats où les villes et les universités peuvent s'y déployer.

C'est aussi dans ce cadre que l'AIMF sollicite l'appui scientifique d'universitaires sur les réflexions et publications dans les expériences qu'elle mène. C'est la raison pour laquelle une convention de partenariat sur le thème du développement urbain et de la prise en compte du patrimoine est signée avec le Conservatoire national des Arts et Métiers, CNAM.

En outre, en 2014, dans ses actions d'accompagnement des villes dans la lutte contre les changements climatiques, l'AIMF s'est appuyée sur les expertises des universités de Dakar et de Kaolack au Sénégal et de l'APERAU (Association pour la Promotion de l'Enseignement et de la Recherche en Aménagement et Urbanisme). A cet égard, l'AIMF apporte un soutien institutionnel à ce réseau et à ses étudiants.

En effet, comme elle le fait depuis 3 ans, en 2014, l'AIMF a aussi permis à des étudiants de l'université de Brest (France), en formation dans l'urbanisme, l'aménagement, mais aussi le droit, l'économie, la sociologie et l'environnement, d'effectuer un stage professionnel en s'immergeant dans le contexte d'une ville capitale et dans les problématiques majeures d'aménagement du territoire. Cette année, la ville de Porto-Novo (Bénin) était à l'honneur. Les étudiants ont participé au processus de mise en œuvre du programme d'adressage de la ville.

Enfin, pour contribuer à la rédaction de la revue Raisonance, pour animer ses ateliers, ceux de la commission permanente « Villes innovantes », ceux de la commission « Villes durables » et ceux de son Assemblée générale, elle fait appel à ce réseau d'universitaires. Ce partenariat, né lors de l'Assemblée générale de 2010, dont le thème concernait « La ville et son université », est à présent devenu incontournable.

b) L'AIMF promeut aussi l'accès à l'emploi, au savoir et aux nouvelles technologies pour les jeunes des pays du Sud

- ✓ *A Madagascar, avec le soutien de Luxembourg, l'AIMF appuie l'accès à l'emploi, à l'information et à la formation professionnelle des jeunes d'Antsiranana (Diego Suarez)*

La formation professionnelle des jeunes est une des problématiques des collectivités locales. Et dans ce cadre, l'accès à l'emploi des jeunes est une préoccupation majeure pour les autorités locales. C'est pourquoi l'AIMF appuie le projet de la Mission pour l'Emploi à travers l'accès à l'emploi, à l'information et à la formation professionnelle des jeunes de Diego-Suarez. Le projet est mis en œuvre avec la coopération d'une ONG locale, la Maison de Sagesse.

Ce projet vise à favoriser l'insertion économique et sociale des jeunes sans qualification des quartiers de Diego-Suarez. Axé sur une volonté de donner les moyens d'améliorer leurs conditions de vie par l'exercice d'un emploi, le projet s'adresse en priorité aux jeunes sortis du système scolaire, sans diplôme ni qualification professionnelle. Mentionnons que la Mission Pour l'Emploi a formé près de 300 jeunes, âgés de 15 à 30 ans.

- ✓ *Avec le soutien du ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'AIMF poursuit son appui en Arménie, à Erevan, à la filière bilingue francophone avec la mise en place d'un laboratoire de langues et au Cameroun, à Edéa et à Foumban, où ont été installés respectivement, une salle multimédia dans le collège classique et un centre de ressources multimédias dans l'ancien bâtiment de la mairie*

Rappelons également qu'en 2011, grâce à la subvention du ministère français des Affaires étrangères et européennes, l'AIMF a pu installer deux laboratoires de langues dans deux écoles d'Erevan. Elle les a ensuite équipées en matériel didactique. Un dernier laboratoire de langues a été installé dans l'École n°119 Benjamin Jamgotchian, où l'AIMF, sur ses fonds propres, a réalisé les travaux de construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir 8 salles de classe.

Une subvention complémentaire du ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a permis la mise en place d'une salle multimédia dans le collège classique d'Edéa et un laboratoire de langue dans cette École n° 119 Benjamin Jamgotchian. Elle est dotée de programmes et de logiciels adaptés, d'une bibliothèque francophone. Cette opération a aussi permis la formation des professeurs à ces nouveaux outils.

Les autorités françaises ont grandement apprécié cet engagement et, surtout, la réactivité du Secrétariat permanent de l'AIMF.

Au Cameroun aussi, dans le cadre de ses actions en faveur de la réduction de la fracture numérique, l'AIMF a entrepris depuis plusieurs années l'équipement des écoles et des collectivités des villes francophones isolées numériquement enclavées en centre de Ressources Multimédia.

En 2014, avec l'appui du Ministère français de l'Éducation nationale, de l'Enseignement et de la Recherche, l'AIMF a mis en place une salle multimédia à Edéa au Sud du Cameroun, près de Yaoundé.

Toujours en 2014, avec la subvention du Ministère français de l'Éducation nationale, l'AIMF a mis en place un centre de ressources multimédia à Foumban. Ce centre, installé dans l'ancien bâtiment de la mairie, est l'espace par excellence pour le développement socio-culturel des citoyens, plus particulièrement les jeunes de la ville. Une gamme d'activités, de formations et de loisirs éducatifs est progressivement mise à la disposition des utilisateurs.

- ✓ *En coopération avec l'ONG Développement sans frontières (DSF), l'AIMF mobilise les élus locaux à l'Économie Sociale et Solidaire*

Conformément aux vœux de l'Assemblée générale tenue à Paris, en novembre 2013, l'Économie sociale et solidaire est développé au sein du réseau.

Au-delà de projets financés dans le cadre du Fonds de coopération et des réflexions conduites au sein de la commission permanente présidée par Nantes sur l'ESS et l'innovation, des actions de sensibilisation des autorités locales sont conduites en Tunisie et au Cameroun, financées par l'AIMF et mises en œuvre par DSF. Cette action s'inscrit dans la durée et aboutira, à terme, à la création d'entreprises sociales soutenues par les villes.

L'AIMF ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES CITOYENS

Les villes, dans la plupart des pays du monde, sont des entités décentralisées, c'est-à-dire des entités qui doivent pouvoir acquérir une forme d'autonomie. Ce fait nouveau doit être accepté. Ce sont donc elles qui élaborent leur plan de développement, leur politique sociale. Et c'est sur ces programmes que les maires sont élus. L'AIMF, nous l'avons expliqué, développe une solution technique pour renforcer cette autonomisation avec son programme d'adressage. Mais dans ce contexte, la bonne démarche, la démarche vertueuse, correspond à un maire conscient de l'importance de la lutte contre la fracture sociale, à une équipe technique de la mairie qui est au fait de son rôle, à des entreprises citoyennes, à des partenaires techniques et financiers conscients que le développement local passe par une coordination, cette coordination, en démocratie locale, étant assurée par le Maire. Pour que ce cercle vertueux fonctionne, le maire doit être acquis à l'importance de ce combat contre l'exclusion, l'administration locale doit aider les partenaires techniques pour faciliter leur travail et non pour compliquer leur tâche, l'État, avec ses lois, doit accepter de donner les moyens juridiques à ceux qui localement savent ce qu'il faut faire. Enfin, il faut que les partenaires financiers expriment leur confiance dans les collectivités locales en leur donnant les moyens financiers d'agir pour développer les services de base.

C'est ainsi que, concrètement, s'exprime ce nécessaire engagement dans la lutte contre la pauvreté. C'est-à-dire la lutte en faveur de ceux qui sont les vrais oubliés du développement, ceux dont la voix ne se fait que trop rarement entendre, ceux qui, plus que d'autres, sont soumis aux aléas de la vie.

Ce fléau de la pauvreté est un fléau urbain, là où les structures traditionnelles de soutien ont perdu leur capacité d'intervention et de régulation. L'ampleur du problème, sa complexité, le choc provoqué par la peur qu'elle engendre incitent trop souvent à baisser les bras ou à trouver comme palliatif des solutions sécuritaires, c'est-à-dire à se protéger des autres. C'est pourtant dans l'inclusion, dans le dialogue et dans la solidarité que nous trouverons des solutions. Aux maires de fédérer les énergies locales, de tracer la voie d'un vivre-ensemble qui n'oublie personne ! A l'AIMF de les appuyer en finançant le développement de leurs services essentiels.

1. L'amélioration de l'offre de services publics adéquats

Avec l'avènement de la décentralisation, les collectivités locales sont réputées favoriser le développement local dans plusieurs domaines : services, santé, éducation, services urbains, etc. Leurs activités consistent donc, en partie, à réaliser des équipements et à organiser la gestion des services. Leur légitimité en dépend et par conséquent, la confiance de leurs administrés. Ainsi, pour aider ses villes membres à relever ces défis, l'AIMF les accompagne dans ce domaine afin qu'elles disposent de compétences nécessaires. Les réunions de Bureau qui se sont tenues à Paris, en mai 2014, et à Kinshasa, en novembre 2014, ont validé de nouveaux projets en la matière.

En 2014, pour une subvention totale de 1 599 896 €, 15 projets dont 6 suites d'opérations ont été soumis à l'approbation des deux Bureaux de l'AIMF. Plus d'un million de personnes ont bénéficié de ces subventions.

En 2014, l'AIMF a géré 24 projets du Fonds de coopération. Pour les mettre en œuvre et assurer leur suivi, elle a décaissé 1 392 844 € et organisé 24 missions.

En ce qui concerne l'accès aux services essentiels, signalons, pour les villes d'Afrique centrale, une étude comparée de la gestion des déchets ; au Sénégal, la réhabilitation et la construction de 3 postes de santé à Thiès et la création d'un centre de santé à Kaolack ; au Cap Vert, l'amélioration durable de l'environnement et des conditions de vie du quartier de Vila Nova à Praia ;

des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement à Parakou (Bénin), dans les villages de Ban Somphana et Ban Kengmo à Vientiane (Laos), à Casablanca (Maroc) dans le quartier de Lahraouiyyine nord de la ville, au Niger, à

Dosso et à Maradi ; au Sénégal, à Louga ; au Togo, à Dapaong ; au Cameroun, la maîtrise d'ouvrage durable des services d'eau et d'assainissement à Bangangté. Pour ce projet, la ville a reçu une reconnaissance internationale avec le prestigieux prix des Nations Unies pour les services publics et l'amélioration du service rendu aux populations. Un séminaire de capitalisation du projet MODEAB s'est tenu les 17 et 18 juillet 2014 au Cameroun. Cette rencontre a réuni près de 250 participants dont une soixantaine de maires présents ou représentés ; une vingtaine d'adjoints aux maires ; près de 60 responsables de services techniques municipaux ; des partenaires techniques et financiers (le délégué général de la Fondation Veolia Environnement, l'administrateur du SIAAP) ; le Président de l'association faîtière des communes et villes unies du Cameroun ; les représentants des institutions et programme qui viennent en appui aux communes (FEICOM, PNDP, GIZ) ; les Présidents des comités d'Usagers de l'eau, les directeurs des Ecoles, les exploitants des réseaux d'eau des groupements, etc.

Budget prévisionnel 2014

Solde 2013 : 50 000 €
 Ville de Paris : 1 123 600€
 Canada : 357 500 €
 Bordeaux : 15 000 €
 Lausanne : 18 000 €
 Liège : 25 000 €
 Luxembourg : 24 800 €
 Total : 1 614 732 €

S'agissant de la valorisation du patrimoine et de la culture, trois nouveaux projets phares peuvent être cités : la construction et la mise en service du Musée de l'Histoire de Limbé (Cameroun), la valorisation du patrimoine culturel et de mémoire de la région ; la valorisation du patrimoine urbain dans les villes d'Asie (Cambodge, Laos, Vietnam) ; le soutien à la 10^{ème} édition de l'Angkor Photo Festival à Siem Reap, du 29 novembre au 6 décembre 2014, dans le cadre du partenariat avec la ville de Genève : exposition de photographies sur le thème de l'environnement et ateliers culturels pour les enfants défavorisés de Siem Reap.

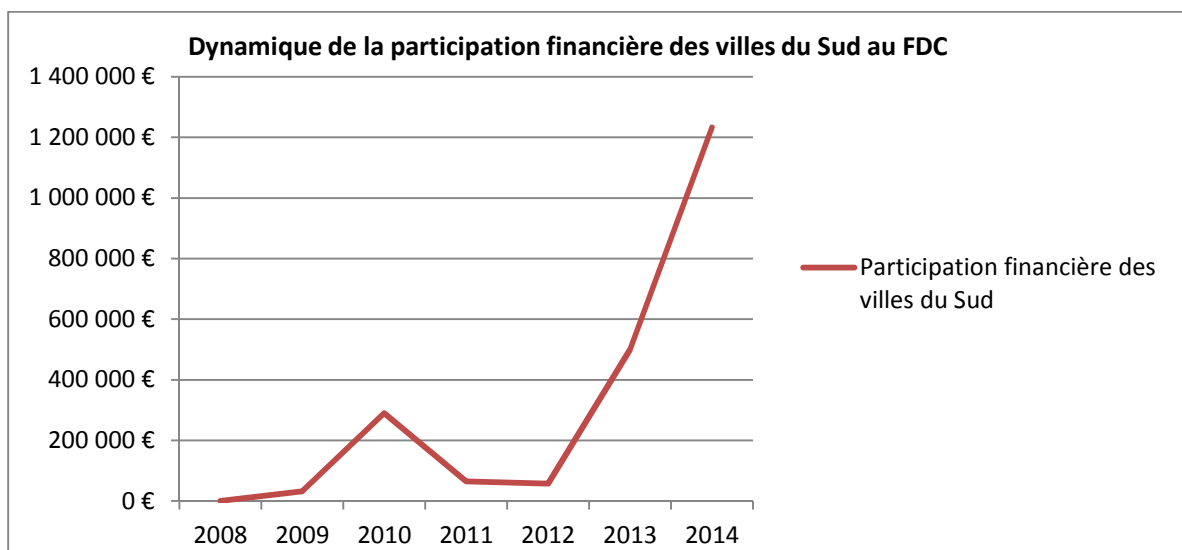
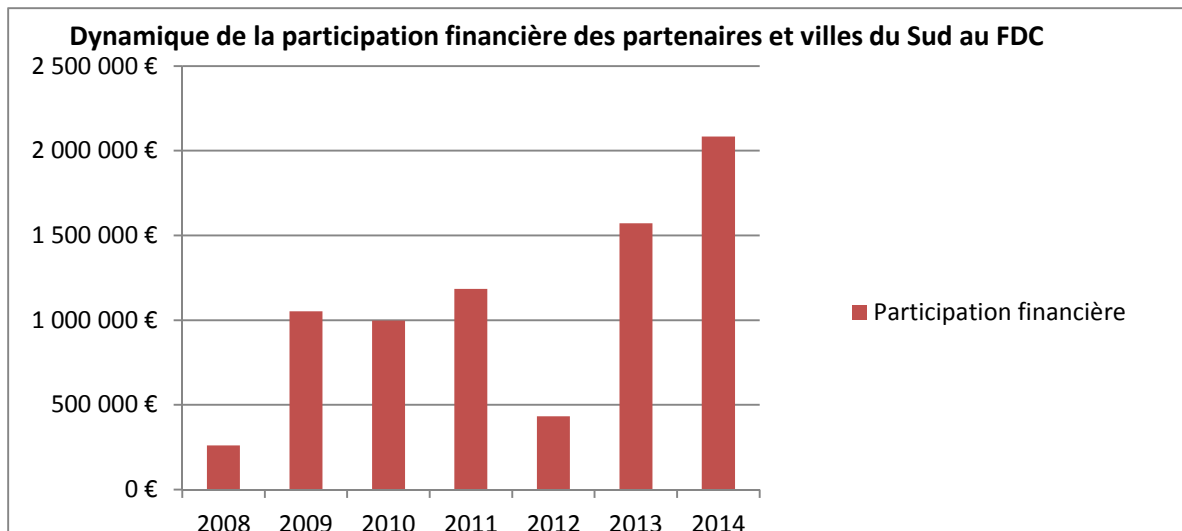
Enfin, s'agissant des équipements de quartier, nous avons, pour le Maroc, l'aménagement d'un espace public à Rabat, l'aménagement paysagé, commercial et culturel à Meknès. Autres exemples, au Burkina Faso, l'extension du marché central de Yako et la fourniture d'équipement de sensibilisation à la sécurité routière à Tenkodogo ; en Mauritanie, la création d'un auditorium multimédia à Nouakchott ; au Rwanda, la fourniture de matériels de système de communication de masse, à Kigali ; en RD Congo), la construction du marché aux poissons de Katoyi. Et pour la création d'emplois et développement économique, la mise en place d'une couveuse d'entreprise à Dakar (Sénégal) est le premier projet d'Economie sociale et solidaire.

2. L'évolution positive du développement des partenariats techniques et financiers

Pour l'année 2014, les graphiques ci-après confirment la dynamique du développement des partenariats du Fonds de coopération. Cette dynamique a été rendue possible par un changement des méthodes de travail en matière de planification, de suivi-évaluation des projets et de l'écoute des partenaires.

L'évolution positive de la participation financière et du nombre des partenaires (aussi bien villes du Nord que du Sud, fondations, agences de l'eau, syndicats de collectivités, associations-ONG, ministères, universités) est la reconnaissance des projets mis en œuvre au profit des populations francophones.

A cet égard, alors qu'elle était nulle, la contribution des villes du Sud est à plus de 1 232 000 € en 2014 ! Aussi, pour cette année, le financement direct des partenaires a dépassé les 2 000 000 € ; le montant le plus élevé depuis la création du Fonds de coopération. Ces contributions, ajoutées aux fonds propres de l'AIMF, portent, cette année, le budget total d'investissement du Fonds de coopération, à 3 683 822 €.



3. Des projets emblématiques

a) L'accès aux services essentiels de base pour les populations

La maîtrise d'ouvrage durable des services d'eau et d'assainissement à Bangangté (MODEAB) : un projet d'accès aux services essentiels de base salué par l'ONU et l'Etat camerounais



✓ Une reconnaissance nationale et internationale



Grâce au MODEAB la commune de Bangangté a été élue meilleure ville en matière de bonnes pratiques communales, au terme de la première édition du concours organisé par le fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale (Feicom) et le ministère camerounais de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (Minatd), en partenariat avec Onu habitat. Cette distinction a été accompagnée d'un chèque de 50 millions de FCFA. Cette reconnaissance nationale est une motivation supplémentaire ayant amené l'AIMF à engager ses partenaires dans ce projet.

Aussi, la Commune de Bangangté a été la gagnante du prestigieux prix des Nations Unies pour les services publics et l'amélioration du service rendu aux populations. Madame la Maire, Célestine KETCHA COURTES, a reçu le prix, le 23 juin 2014, des mains du Secrétaire général de l'ONU Monsieur Ban KI MOON.

✓ Les actions du projet :

- la création d'un service de l'eau pérenne en renforçant les capacités de maîtrise d'ouvrage de la commune
- la formation d'un gestionnaire de l'eau dans chaque village
- la mise en œuvre d'une politique d'eau et d'assainissement de la commune en créant un réseau de surveillance de la ressource et en favorisant l'émergence d'une expertise locale
- la création et la réhabilitation des infrastructures en quantité et qualité suffisantes
- la réhabilitation de 20 forages et de leurs systèmes de filtration et de désinfection et de 12 réservoirs
- la remise à niveau et l'extension des réseaux de distribution
- la réhabilitation et la création de 150 bornes fontaines
- la réhabilitation d'un millier de branchements particuliers à terme du projet
- la construction de dix blocs sanitaires ventilés dans les écoles primaires pour plus de 5 000 élèves
- la construction de cinq blocs sanitaires ventilés dans les marchés publics.

Données clés du projet

- Coût total du projet : 1 241 000 €
- AIMF : 480 000 €
- Ville de Bangangté : 81 000 €
- Fondation Véolia : 300 000 €
- Agence de l'eau Seine-Normandie : 250 000 €
- SIAAP : 130 000 €
- Populations concernées : 200 000 pers.
- Publication : bilan du projet en novembre 2014

Aussi, ce projet met l'accent sur l'implication des populations bénéficiaires. Pour ce faire, au-delà des séances de sensibilisation menées tout au long du projet, il est aussi question :

- d'harmoniser la contribution financière des bénéficiaires à l'investissement initial

- de viser une prise en charge effective par les bénéficiaires des coûts d'entretien et de renouvellement des moyens d'exhaure
- d'encourager le développement de l'assainissement autonome pour les particuliers et les écoles
- d'encourager la fabrication locale de certaines parties des pompes et des ouvrages d'assainissement
- d'encourager la création d'interconnexion par des systèmes simples entre les quartiers.

Au Maroc, à Casablanca : mise en place d'un projet d'intégration d'un quartier informel

- ✓ Une action qui s'inscrit dans un projet de société initié par le Royaume du Maroc et mis en œuvre au niveau local par la Commune urbaine de Casablanca

Le développement de quartiers informels en périphérie des villes est une constante dans un nombre important de pays. Installés sur des terrains non viabilisés, dans des constructions juridiquement clandestines, sur des espaces échappant aux plans d'urbanismes, les habitants de ces quartiers ne bénéficient d'aucun service à domicile, en particulier des services d'eau et d'assainissement. A cet égard, en 2005, le Roi Mohammed VI a lancé l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) selon laquelle l'extension des services d'eau et d'assainissement aux quartiers périurbains informels est devenue prioritaire pour le Maroc.

Données clés du projet

- Coût total participation des partenaires du projet : 1 200 000 €
- AIMF : 600 000 €
- Agence de l'Eau Adour Garonne : 250 000 €
- Agence de l'eau Seine-Normandie : 250 000 €
- Ville de Bordeaux : 90 000 €
- Ville des Muraux : 10 000 €
- Populations concernées : 500 000 pers.

- ✓ Les actions du projet

Cette initiative est développée au niveau de la Wilaya de Casablanca sous le nom de projet INDH-INMAE. Elle a permis le raccordement à domicile aux services d'eau potable, d'assainissement liquide et d'électricité à 500 000 habitants, suivant un processus impliquant toutes les parties prenantes. Le second objectif était aussi l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers informels et l'impulsion par les autorités d'une dynamique économique et sociale positive. Au terme du projet, ces actions ont été réalisées :

- création d'un réseau de transport et de distribution d'eau adéquat ;
- création d'un réseau de collecte et de transport des eaux usées et pluviales ;
- mise en place de branchements à domicile de l'alimentation en eau et de l'assainissement.

L'opérateur Lydec, en charge de l'exécution du projet, a également, tout au long du programme, accompagné et fidélisé les populations bénéficiaires. En effet, ce volet a été essentiel à la réussite du projet. Il a nécessité une concertation constante entre l'autorité publique, la ville de Casablanca et le délégataire de service, Lydec, pour apporter l'appui nécessaire aux populations dans leurs démarches administratives. Un département d'accompagnement clientèle du projet INDH-INMAE a été mis en place. Il a été chargé d'accompagner les populations et les autorités durant toute la réalisation du projet (avant, pendant et après). Il s'agissait, entre autres :

- de recenser les foyers éligibles au projet ;



- d'effectuer un travail de médiation et d'information ;
- d'organiser des réunions réunissant toutes les parties prenantes (autorités locales et nationales, représentants des quartiers, associations...);
- de créer une dynamique clientèle auprès des populations n'ayant pas la notion de payer des services rendus ; l'objectif est alors l'appropriation de ces services par les habitants.

Au Sénégal, à Louga : programme d'accès à l'eau potable et à l'assainissement

✓ Permettre l'accès aux services essentiels de base aux quartiers périphériques de Louga

La commune de Louga, chef-lieu de région, compte environ 90 000 habitants. L'accès aux services sociaux de base que constituent l'assainissement et l'accès à l'eau potable, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics, aussi bien locaux que nationaux, souffre d'un réel déficit. En effet, le diagnostic réalisé par les autorités locales montre que plus de 8 000 personnes n'ont pas un accès adéquat à l'eau potable. L'étude montre aussi que la ville compte 5 stations de pompage réalisées dans les années 80.

Initialement implantées à l'extérieur de la ville pour éviter les nuisances sonores, plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui entourées d'habitations. Actuellement, seuls deux forages assurent l'alimentation en eau potable de la ville de Louga qui ne dispose que de trois ouvrages de stockage en béton armé, d'une capacité unitaire de 400 m³ soit un volume total de 1 200 m³. Le réseau de distribution est long d'environ 207 km avec 10 374 abonnés particuliers et 48 bornes fontaines dont 36 fonctionnelles. Mais les quartiers périphériques de la ville ne sont pas desservis par le réseau. Aussi, ces quartiers périphériques sont dépourvus de programmes d'assainissement. C'est dans ce contexte que ce projet est mis en place.

Données clés du projet

- Coût total du projet : 411 000 €
- AIMF : 179 000 €
- Agence de l'Eau Adour Garonne: 150 000 €
- Ville de Louga : 72 000 €
- Ville de Millau : 10 000 €
- Populations concernées : 90 000 pers.

✓ Les actions du projet

Trois volets sont à exécuter dans ce projet.

- Pour le volet hydraulique il s'agit de :
 - branchements domiciliaires
 - la construction de 30 bornes fontaines publiques
 - la mise en place de 30 bouches d'incendie
 - la fourniture et le raccordement de 18 211 ml de tuyauterie

Ce volet est en cours d'exécution. La fourniture des équipements est achevée. Les travaux effectués concernent la pose de 1 290 ml de PVC 110 mm, 3 485 ml de PVC 90 mm et 3 895 ml de PVC 63 mm, soit un total de 8 670 ml de conduites PVC.

- S'agissant du volet assainissement, il est prévu la construction de :
 - 100 latrines (toilettes à chasse manuelle)
 - 200 bacs-à-laver et des lave-mains
 - 5 édicules publics.

Pour ce volet, le recensement des foyers n'ayant pas accès à l'assainissement est effectué. Les travaux de construction démarrent en janvier 2015. Une mission d'identification sur le terrain atteste d'un manque

d'ouvrages d'assainissement adéquats dans ces maisons. En effet, les espaces de fortune aménagés ne répondent pas aux normes d'hygiène. Ces aménagements ne disposent pas de systèmes d'évacuation des eaux usées.

- iii. En ce qui concerne le volet renforcement des capacités de la ville et de l'information communautaire, il est aussi prévu :
- le recrutement d'un ingénieur municipal ;
 - la formation du personnel technique municipal ;
 - l'organisation des séances d'information et de communication.

Cette partie est déjà exécutée.

Au Niger, l'AIMF et ses partenaires promeuvent un projet de société pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de Maradi

✓ L'intégration des populations périurbaines à travers l'accès aux services essentiels de base

Ce projet se place dans le cadre d'une initiative lancée en 2007 avec la mise en place d'une plateforme de concertation avec tous les intervenants (ONG, projets, Unicef) et les collectivités locales. Cette concertation a permis de mettre en place une stratégie générale à l'échelle de la ville portant sur l'ensemble de la filière. La stratégie de gestion des ordures ménagères de la ville fut présentée à des bailleurs et un projet pilote de Gestion des Ordures Ménagères de Maradi (GOMM), financé par le programme PADUM/AFD (Projet de Développement Urbain et Municipal), a été mis en œuvre sur la période 2009-2010. Le présent projet s'appuie sur ses résultats et s'attaque au contexte périurbain et urbain nigérien peu pris en compte par les autres programmes de développement. Il vise à répondre à la demande de la population pour un environnement sain et un cadre de vie supportable, en donnant à la ville la capacité d'exercer efficacement ses compétences en matière de gestion des ordures ménagères et d'assainissement, ce secteur étant une compétence des communes.

Données clés du projet

- Coût total du projet : 310 000 €
- AIMF : 101 000 €
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse: 49 000 €
- Ville de Maradi : 10 000 €
- SIAAP: 150 000 €
- Populations concernées : 210 000 pers.

✓ Les actions déjà réalisées du projet

- i. Mise en place des équipements et d'une organisation assurant un service communal régulier d'enlèvement des déchets
- Aménagement du site de décharge communale
 - Construction de sites intermédiaires de transfert : sites équipés de bennes le long de quais permettant aux collecteurs primaires de décharger aisément leurs tombereaux ou leurs charrettes
 - Fonctionnement du système de collecte des ordures durant trois années : redevance collectée par les collecteurs primaires qui en reversent une partie à la Commune, déchets ramassés par les collecteurs primaires, sites de transit gérés par la commune (ou par des gestionnaires), transport des ordures et gestion de la décharge centrale par la commune.

- ii. Renforcement de l'accès à l'assainissement dans les quartiers denses de la ville
 - Assainissement du pourtour des bornes fontaines
 - Création de latrines et puisards dans les concessions
 - Création de mini-réseaux d'assainissement dans les zones les plus denses
- iii. Renforcement des collectivités locales de Maradi
 - Formation d'élus municipaux
 - Formation des agents du service de la propreté, des receveurs et secrétaires municipaux
 - Formation des agents du service hygiène et assainissement sur la gestion de mini-égouts
 - Mise en place de procédures de gestion et d'outils de gestion : gestion du parc matériel, gestion des équipes, gestion des rotations des véhicules, gestion financière
- iv. Implication et renforcement des acteurs de la société civile
 - Choix et contractualisation des opérateurs privés de la pré-collecte par les Arrondissements
 - Formation des opérateurs privés : à la gestion, aux règles sanitaires.
- v. Information et implication des habitants
 - Réalisation d'une enquête auprès des habitants des zones concernées sur les comportements liés à l'hygiène, sur la volonté à payer et à organiser la gestion des déchets liquides et solides
 - Réalisation de campagnes d'information à l'échelle de la ville : sur le mécanisme de ramassage et sa tarification, sur l'hygiène et la santé (radio, porte-à-porte, théâtre-forum, affichage, etc.)

Mise en place de comités d'usagers d'hygiène et d'assainissement par quartier ainsi que d'un comité d'arrondissement d'usagers. Formation de ces comités à leur rôle.

b) La culture est une exigence sociale

Au Cameroun, l'AIMF accompagne la construction, la programmation, la mise en service et la valorisation d'un Musée d'Histoire de Limbé pour promouvoir le patrimoine culturel et de mémoire de la région

✓ Un projet à dimension culturelle et économique

Le projet a comme objectif la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel de la ville ; le but ultime étant de contribuer au développement d'une politique culturelle dynamique, structurée et concertée au niveau local et de favoriser un développement économique durable. Ce projet s'inscrit dans le vaste programme d'aménagement de la zone de Downbeach et dans les politiques nationales sectorielles en vigueur au Cameroun, dans le domaine de la décentralisation et du tourisme. Il est également le premier projet soutenu par l'AIMF en zone d'influence anglophone du Cameroun.

Données clés du projet

- Coût total du projet : 1 260 000 €
- AIMF : 350 000 €
- Partenaire privés: 62 000 €
- Ville de Limbé : 850 000 €

Le 15 juillet 2014, Monsieur Andrew Monjimba Motanga, Délégué du Gouvernement de la Communauté urbaine de Limbé, a organisé la cérémonie officielle de lancement du projet d'installation du comité de pilotage et de signature des premières conventions de prestation de services pour la mise en œuvre du projet, notamment avec l'Association « Route de Chefferies », représentée par son Président, Monsieur Joseph Fokou

et avec l'Association les « Anneaux de la Mémoire », représentée par son Président, Monsieur Yvon Chotard, en présence des institutions locales, des partenaires publics et privés de la CUL et des chefs traditionnels. La mission de l'AIMF sur place a été également de participer à des réunions de travail, de prendre connaissance du terrain d'implantation du futur musée. En effet, Limbé est une ville d'histoire. Ce musée devra y contribuer, à travers des expositions et des documents montrant son riche passé ainsi que les perspectives d'avenir qui s'offrent à elle. Le musée aura aussi un impact sur les données économiques de la ville et de la région. L'un des objectifs est de lutter contre la pauvreté et de contribuer au développement économique et social grâce à l'augmentation du nombre de touristes locaux et internationaux.

✓ Les activités du projet

- i. Axe 1 : approfondissement de la connaissance, programmation et mise en cohérence des activités :
 - définition et mise en œuvre du Programme de valorisation du patrimoine historique, culturel et environnemental de Limbé et de sa région
 - activité connexe : aménagement et mise en tourisme du site historique de Bimbia (cette activité est liée directement au projet du Musée d'histoire)
- ii. Axe 2 : construction et mise en service du Musée de l'Histoire :
 - mise en place d'une équipe pérenne de réalisation et de gestion et d'un mode de fonctionnement du Musée d'histoire de Limbé
 - construction et aménagement du musée d'histoire de Limbé
- iii. Axe 3 : Sensibilisation / Médiation culturelle :
 - conception et réalisation de la nouvelle exposition permanente du musée
 - activités de médiation culturelle pour les deux sites aménagés (Bimbia et musée d'histoire de Limbé)
- iv. Axe 4 : Communication autour du musée et de son programme :
 - conception et réalisation des outils et supports de communication du programme
 - création de produits dérivés, créateurs de ressources, pour les deux sites aménagés (Musée d'Histoire de Limbé et site de Bimbia)

Dans les pays d'Asie (Cambodge, Laos, Vietnam), l'AIMF soutient la valorisation du patrimoine urbain

✓ Favoriser la mise en place d'un réseau de villes historiques francophones dans la région du Sud-Est asiatique

Ce réseau sera une plateforme pour l'échange d'expériences et d'expertise pour un développement socio-économique et culturel durable des villes historiques. En effet, suite au séminaire « Le patrimoine urbain, sa protection et sa mise en valeur. Quel rôle pour les responsables locaux dans la sous-région ? », organisé par l'AIMF à Vientiane, les 2 et 3 avril 2013, les villes avaient émis des recommandations. Les activités souhaitées étaient surtout la production d'outils méthodologiques / pédagogiques, l'échange d'expériences pour le renforcement des capacités de ces villes dans ce domaine.

Le projet d'initiative « Patrimoine urbain et développement » est né en réponse à ces souhaits. Il est dans la ligne de la nouvelle programmation stratégique de l'AIMF, notamment dans le but de renforcer les liens avec les villes de

Quelques partenaires du projet

- AFD locales (deux agences)
- Ambassades
- ASEAN
- UNESCO
- Ville de Chinon
- Ville de Toulouse
- Région Ile de France
- IPRAUS (Ecole supérieure d'architecture de Paris Belleville),
- Université de Toulouse

la sous-région asiatique et de mettre en œuvre des activités particulièrement adaptées au dialogue entre services centraux et services locaux. Cette initiative a pour but, à terme, d'être partagée à l'intérieur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

✓ Les activités du projet

La première étape concerne l'engagement des villes à travailler ensemble et à l'intérieur du réseau AIMF sur cette question. L'initiative se développe sur un plan de travail de trois ans.

2014 :

- Contacter les villes membres avec une déclaration d'intention : Hué, Ho Chi Minh-Ville, Hanoi, Phnom Penh, Kampot, Siem Reap, Vientiane
- Etablir un diagnostic comparatif de la situation législative et administrative dans les 3 pays
- Elaborer un questionnaire sur les attentes des villes membres
- Contacter les villes membres du Nord qui pourraient être intéressées à participer (Bordeaux – commission formation)
- Identifier et contacter les partenaires qui travaillent déjà sur ces questions avec les villes de la sous-région
- Séminaire régional d'identification (20 personnes des villes et leurs partenaires du nord).
- 1^{er} séminaire / atelier pratique au Laos (Vientiane)
- Identification d'un projet pilote au Laos (formation ou investissement)

2015 – 2016 :

- 2 ateliers pratiques nationaux (Vietnam et Cambodge) – avec deux cas d'étude (ville ou quartier). Associer les acteurs concernés (urbanisme, tourisme, etc.). Identification de projets pilotes dans les deux pays
- 1 séminaire d'échange régional
- Production d'un outil pédagogique / méthodologique adapté aux besoins des villes
- Création d'une page internet de partage d'expériences, plateforme du sous-réseau thématique

Rappelons qu'un programme similaire a été mené à l'intention des villes d'Afrique de l'Ouest avec le soutien de l'Union européenne. Aussi, des activités pilotes sont actuellement en cours et un nouveau projet financé par l'Union européenne (2014 / 2016) permettra de continuer le travail de sensibilisation et de renforcement des capacités dans 3 pays africains (Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée).

Accès à la culture pour tous : l'AIMF a apporté son soutien à la 10^{ème} édition de l'Angkor Photo Festival à Siem Reap, du 29 novembre au 6 décembre 2014

L'AIMF, en partenariat avec la ville de Genève et le Gouvernement de Siem Reap, a contribué à la 10^e édition de l'Angkor Photo Festival de Siem Reap, la plus ancienne et prestigieuse rencontre photographique de la sous-région. L'appui de l'AIMF a porté plus précisément sur deux activités : la production et l'exposition « Mekong : histoires d'un homme », qui s'inscrit dans le cycle « GreenLight », série d'expositions sur le thème de l'eau et de la préservation de l'environnement ; l'organisation d'un atelier de photographies pour les enfants défavorisés du centre Anjali House, une ONG basée en France et au Cambodge, qui apporte nourriture et éducation à plus d'une centaine d'enfants défavorisés de Siem Reap. Pendant 10 jours, les apprentis de 10-

15 ans ont pu profiter de 10 ateliers photographiques, encadrés par des professionnels. Une convention financière d'un montant de 52 000 € a été signée le 28 septembre 2014 pour appuyer ces deux projets.

La présence du Gouverneur a permis de sceller l'intérêt et l'engagement de la municipalité à soutenir et à pérenniser cet événement.

c) L'équipement public au service de l'autonomisation des collectivités locales

Sécurité routière : avec l'appui de l'AIMF, la ville de Tenkodogo (Burkina Faso) se mobilise pour ses administrés

- ✓ **Le réseau de maires francophones accompagne la ville de Tenkodogo dans la sécurité de sa population**

Située dans la région du centre-est du Burkina Faso, la commune de Tenkodogo est traversée par deux principales voies : les routes nationales 16 et 17 qui charrient un important trafic en direction des pays frontaliers qui sont le Togo, le Bénin, le Niger, le Mali et le Nigéria. Le flux important des véhicules, environ 100 à 150 par heure, toutes catégories confondues, n'est pas sans conséquence sur la population de la ville qui est d'environ 30 000 habitants aux heures ou jours d'affluence (départ ou descente des agents du bureau, des élèves, des jours de marché de Tenkodogo). Le marché de Tenkodogo, situé, de surcroît, à proximité de l'intersection, entre les deux principales routes nationales 16 et 17, constitue le principal point critique. L'objectif principal de ce projet est d'assurer la sécurité des personnes par la réduction des accidents de circulation.

Données clés du projet

- Coût total du projet : 119 000 €
- AIMF : 95 200 €
- Ville de Tenkodogo : 23 800 €

- ✓ **Les actions à mener**

Il s'agit :

- d'acquérir le matériel nécessaire à l'installation des feux tricolores ;
- d'installer des feux tricolores au niveau des cinq carrefours ciblés ;
- de recruter un technicien pour l'installation et la mise en fonctionnement des feux tricolores ;
- de sensibiliser la population par le biais d'une assistance de la police municipale ;
- d'assurer la protection et la maintenance des équipements mis en place.

La ville de Nouakchott (Mauritanie) se dote d'un auditorium multimédia permettant d'organiser des séminaires et des conférences

Avec l'appui de l'AIMF, la Communauté Urbaine de Nouakchott dispose désormais d'une salle de conférence multimédia dotée d'un système de traduction simultanée. Cela permettra de mieux prendre en compte la diversité linguistique et socioculturelle du pays.

Cette salle est aussi mise à la disposition des associations et des partenaires de la ville de Nouakchott. Elle est organisée en deux espaces qui communiquent, celui du public et celui des orateurs.

Données clés du projet

- Coût total du projet : 120 000 €
- AIMF : 96 000 €
- Ville de Nouakchott : 24 000 €



Auditorium de Nouakchott, partie publique

4. Projets de société et indicateurs de résultats

a) Subventions votées en 2014 pour des projets sociaux

Projets votés au Bureau de mars (Paris)					
Pays	Villes	Population	Titre du projet	Coût total	Subvention
A. Projets engagés					
Maroc	Rabat	200 000	Création d'espaces verts	560 000 €	100 000 €
Sénégal	Louga	90 000	Eau et assainissement	411 000 €	94 000 €
B. Nouveaux projets votés					
Burkina	Yako	81 000	Extension du marché central de la ville	255 622 €	153 196 €
Cap Vert	Praia	7 000	Requalification de quartier Vila-Nova	590 000 €	110 000 €
Cambodge, Laos, Vietnam	Hué, Ho Chi Minh, Hanoi, Phnom Penh, Kampot,	Toutes les villes	Initiative patrimoine urbain et développement durable"	187 000 €	90 000 €
Cameroun	Limbé	110 000	Construction du Musée de l'histoire	1 200 000 €	150 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES EN MARS					697 196 €
Projets votés au Bureau de novembre (Kinshasa)					
A. Projets engagés					
Niger	Dosso	93 150	Eau et Assainissement	456 600 €	51 000 €
Niger	Maradi	210 000	Assainissement	310 000 €	50 000 €
Maroc	Rabat	200 000	Création d'espaces verts	560 000 €	150 000 €
Madagascar	Fianarantsoa	40 000	CAP'eau	94 000 €	24 000 €
B. Nouveaux projets					
Sénégal	Dakar	100	Couveuse d'entreprise	249 000 €	90 000 €
Afrique centrale	Villes de la sous région	Toutes les villes	Etude comparée gestion des déchets	406 000 €	101 500 €
Cambodge	Siem Reap	150 000	Soutien à l'Angkor Photo festival	52 000 €	41 600 €
Laos	Vientiane	4 800	Amélioration de l'accès à l'eau potable	112 000 €	49 600 €
RDC	Goma	200 000	Construction du marché aux poissons Katoyi	120 000 €	100 000 €
Transports				70 000 €	70 000 €
Expertises				350 000 €	175 000 €
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES EN NOVEMBRE					902 700 €
TOTOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES EN 2014					1 599 896 €

b) Projets sociaux en cours d'exécution

Pays	Ville	Projet	Thème	Budget total €
Afrique centrale	Villes de la sous région	Etude comparée gestion des déchets	Services essentiels	406 000
Bénin	Parakou	Gestion de la filière des déchets	Services essentiels	153 883
Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire	Nikki, Téliélé, Grand-Bassam	Patrimoine culturel et développement local	Culture/Patrimoine/Equipement	102 000
Burkina Faso	Yako	Extension du marché central	Equipement public	255 622
Cap Vert	Praia	Amélioration durable de l'environnement et conditions de vie du quartier de Vila Nova	Services essentiels	590 000
Cameroun	Limbé	Construction du Musée de l'Histoire	Equipement public	1 200 000
Cambodge, Laos Vietnam	Hué, Ho Chi Minh, Hanoi, Phnom Penh, Kampot, Siem Reap, Vientiane	Initiative "Patrimoine culturel et développement durable" (phase I)	Culture/Patrimoine/Equipement	187 000
Côte d'Ivoire	Abidjan	Agrandissement du CTA pédiatrique	Services essentiels	373 000
	Grand-Bassam	Rénovation du Palais de justice	Culture/Patrimoine/Equipement	450 000
Ile Maurice	Port-Louis	Rénovation du théâtre historique	Culture/Patrimoine/Equipement	300 000
Laos	Vientiane	Accès à l'eau potable	Service essentiels	112 000
Madagascar	Fianarantsoa	Cap'eau	Services essentiels	684 939
Mali	Tombouctou	Revitalisation du tissu socioéconomique	Culture/Patrimoine/Equipement	150 000
Maroc	Meknès	Aménagement paysagé, commercial et culturel	Culture/Patrimoine/Equipement	3 000 000
Niger	Maradi	Gestion de la filière d'assainissement	Services essentiels	310 000
RDC	Goma	Construction marché aux poissons	Développement économique	123 000
Rwanda	Kigali	Système de communication de masse	Equipement public	392 300
Sénégal	Dakar	Couveuse d'entreprise	Développement économique	249 000
	Kaolack	Création d'un centre de santé	Services essentiels	599 700
	Louga	Appui à la gestion des services de base	Services essentiels	411 000
Togo	Dapaong	Requalification de la « Rue Mairie »	Services essentiels	60 500
	Tsévié	Assainissement et eau potable dans les écoles	Services essentiels	135 000
Tunisie	Sidi Bouzid, Siliiana, Tunis	Aménagement urbain et réhabilitation 3 cimetières	Culture/Patrimoine/Equipement	600 000

c) Evolution des partenariats 2008 – 2014

PARTENAIRES	ANNEES DES ENGAGEMENTS POUR LE FONDS DE COOPERATION							TOTAL
	2008	2009	2 010	2 011	2 012	2 013	2014 (B1et2)	
Agence de l'Eau Seine-Normandie		240 000		500 000		50 200		790 200
Agence de l'Eau Loire-Bretagne		100 000						100 000
Agence de l'Eau Adour-Garonne	100 000	84 000		50 000	100 000	350 000		684 000
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	100 000	150 000	50 000	150 000	150 000	100 000	40 000	740 000
Banque Etats Afrique Centrale							304 500	304 500
SIAAP		216 000		280 000	57 000	183 933	120 000	856 933
Waterdev								20 000
Fondation Véolia			300 000					300 000
Fondation Ensemble			200 000					200 000
Andorre Etat		35 000						35 000
Andorre Communes		35 000						35 000
Aoste	4 284			90 000				94 284
Albi	5 000							5 000
Bordeaux		30 000	30 000		25 000	30 000	30 000	145 000
Châlons en Champagne			14 278					14 278
Conseil Régional Aquitaine			59 000					59 000
Dieppe								4 000
Issy-les-Moulineaux		15 000			8 500			23 500
Lausanne	17 000							17 000
Les Mureaux				10 000				10 000
Lille	10 000							10 000
Luxembourg	24 800	24 800			24 800			74 400
Mérignac			50 000			179 910		229 910
Millau					10 000			10 000
Nancy								18 000
Nantes Métropole				40 000		125 600		165 600
Nantes ville		89 500						89 500
Vilanova			4 000					4 000
Union européenne						52000		52 000
Chinon							27000	27 000
Saint Etienne							180000	180 000
Marseille							108000	108 000
Genève							41600	41 600
Sous-total Partenaires	261 084	1 019 300	707 278	1 120 000	375 300	1 071 643	851 100	5 447 705
Banfora		32 000	100 000					132 000
Bangangté				3 200	7 600	9 000		19 800
Bobo Dioulasso			130 000					130 000
Bohicon				17 000				17 000
Dapaong						12 000		12 000
Dosso						136 500		136 500
Grand Bassam					14 000	6 000		20 000
Maradi						10 000		10 000
Louga					36 000	36 000		72 000

Kaolack			60 000			119 940		179 940
Zouerate				45 000				45 000
Dschang						20 000		20 000
Vientiane						32 400	22 400	54 800
Parakou						32 530		32 530
Nouackott						24 000		24 000
Tenkodogo						23 800		23 800
Thiès						38 200		38 200
Yako							102 426	102 426
Praia							207 000	207 000
Limbé							850 000	850 000
Dakar							51 000	51 000
Sous total - Villes du sud	0	32 000	290 000	65 200	57 600	500 370	1 232 826	2 177 996
TOTAL	261 084	1 051 300	997 278	1 185 200	432 900	1 572 013	2 083 926	7 625 701

d) Projets terminés en 2014

Pays	Ville	Projet	Thème	Budget global €
Burkina Faso	Tenkodogo	Amélioration de la sécurité routière	Equipement public	119 000
Cameroun	Bangangté	Maîtrise d'ouvrage durable des services d'eau et d'assainissement	Services essentiels	1 316 000
Laos	Vientiane	Accès à l'eau potable dans les villages de Ban Somphana et Ban Kengmo	Services essentiels	142 000
Maroc	Casablanca	Alimentation en eau potable et assainissement de quartier « précaire » de Lahraouiyyine nord	Services essentiels	1 500 000
Maroc	Rabat	Réaménagement rocade axe principal de la ville	Culture/Patrimoine/Equipement	560 000
Mauritanie	Nouakchott	Création d'un auditorium multimédia	Culture/Patrimoine/Equipement	120 000
Niger	Dosso	Assainissement urbain	Services essentiels	456 100